



DISTANCE PARCOURUE ENTRE LE LIEU DE RÉSIDENCE ET LE LIEU DE GARDE, NOTAMMENT EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Regards inédits sur la clientèle des prestataires
de services de garde éducatifs : Recherche exploratoire



Ministère de la Famille et des Aînés
Décembre 2011

COORDINATION

Direction générale des politiques
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Paul Marchand

ÉQUIPE DE PRODUCTION ET DE RÉDACTION

Direction générale des politiques
Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Paul Marchand, Joanie Migneault et Jérôme Allaire

ISBN : 978-2-550-63842-1 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

© Gouvernement du Québec, 2012

REMERCIEMENTS

Le succès d'une recherche de cette ampleur repose, avant tout, sur la collaboration de plusieurs intervenants.

En tout premier lieu, je tiens à remercier le personnel des centres de la petite enfance, des bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, des garderies subventionnées et non subventionnées qui a généreusement rempli les grilles de saisie, permettant ainsi le recensement des enfants qui fréquentent un service de garde et la réalisation des travaux liés à cette recherche.

En deuxième lieu, mes remerciements vont aux préposés aux renseignements et aux conseillers aux services à la famille des quatre directions régionales pour leur apport logistique.

Merci à Danièle Boivin, anciennement de la Direction des communications du ministère de la Famille et des Aînés.

Je tiens également à remercier Hugues Tétreault, de la Direction générale adjointe de la recherche, de l'évaluation et de la statistique, Direction de l'évaluation du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour ses avis statistiques. Mes remerciements vont également à l'équipe du Service de l'information décisionnelle et de la géomatique, Direction de la recherche, des statistiques et de l'information du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

Au comité de lecture composé de Jérôme Allaire, Ginette Beaudoin, Louise Dallaire, Alexandre Morin et Ginette Plamondon, je vous remercie pour vos commentaires constructifs.

Merci à Karine Dumont, Mélanie Voyer, Myriam Proulx et France Veilleux pour leur soutien et leurs judicieux conseils.

Enfin, je tiens à souligner la très précieuse collaboration de Ginette Beaudoin, Joanie Migneault et Lucie Robitaille. Merci Ginette, Joanie et Lucie.

Paul Marchand
Coordonnateur

TABLE DES MATIÈRES

Lexique	xiii
Faits saillants	xvii
1 Introduction	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 La collecte des données.....	2
1.3 Participation, validation, pondération et jumelage des données.....	3
1.3.1 Participation et validation.....	3
1.3.2 Pondération.....	4
1.4 Perspective privilégiée, concepts et limites	6
1.4.1 La distance.....	6
1.4.2 La défavorisation	7
2 Un portrait de la clientèle et des prestataires de services de garde éducatifs	9
2.1 La clientèle des prestataires de services de garde.....	9
2.1.1 Le mode de garde et le type d'installation.....	9
2.1.2 Le groupe d'âge des enfants	11
2.1.3 Les enfants qui bénéficient de l'exemption de la contribution parentale (ECP)	13
2.1.4 Les enfants fréquentant une installation en milieu de travail	13
2.2 Les prestataires de services de garde	14
2.2.1 Le mode de garde et le type d'installation.....	14
2.2.2 Le nombre de places au permis.....	15
2.2.3 L'accueil des enfants par groupe d'âge	16
2.2.4 L'accueil d'enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale (ECP)	17
2.2.5 La prestation de services de garde en milieu de travail	18
3 Une mesure de la distance de navettage parcourue par la clientèle des prestataires de services de garde.....	19
3.1 Choix méthodologiques concernant le calcul des distances	19
3.1.1 Rappel des limites relatives à l'utilisation du code postal.....	19
3.1.2 Fiabilité de la mesure de distance de navettage	19

3.1.3	Présentation de la distance de navettage	21
3.2	<i>Vue d'ensemble.....</i>	21
3.2.1	Selon la région des prestataires de services de garde.....	23
3.2.1.1	Quelques pistes d'explication et de réflexion	25
3.2.2	La taille des municipalités.....	27
3.3	<i>Selon certaines caractéristiques des prestataires de services de garde</i>	28
3.3.1	Selon le mode de garde et le type d'installation	28
3.3.2	Portrait régional en rapport avec le mode de garde et le type d'installation ...	29
3.3.3	La capacité d'accueil des installations	31
3.3.4	La prestation de services de garde en milieu de travail	31
3.4	<i>Selon une caractéristique des enfants : l'âge</i>	33
3.5	<i>La clientèle des prestataires de services de garde, une clientèle de proximité?.....</i>	35
3.5.1	Les écarts observés	35
3.5.2	Une clientèle de proximité?	36
3.5.3	Des parents satisfaits du temps de déplacement.....	37
4	<i>Distance de navettage et défavorisation.....</i>	39
	<i>L'enfant bénéficie ou non de l'ECP.....</i>	39
	<i>La composante matérielle de l'IDMS.....</i>	39
4.1	<i>Enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale (ECP)</i>	40
4.1.1	Selon la région administrative du prestataire de services de garde	40
4.1.2	Selon l'âge de l'enfant bénéficiant de l'ECP	42
4.1.3	Selon que l'installation est en milieu de travail ou non	43
4.2	<i>La composante matérielle de l'indice de défavorisation matérielle et sociale.....</i>	43
4.2.1	Portrait de la défavorisation des milieux des prestataires de services de garde et des milieux de résidence de leur clientèle	44
4.2.1.1	La clientèle	44
4.2.1.2	Les prestataires de services de garde	45
4.2.1.3	Défavorisation du milieu de résidence et du milieu de garde : croisement.....	46
4.2.2	La défavorisation et la distance de navettage	47
4.3	<i>ECP et indice de défavorisation : un examen combiné</i>	48

4.4 Quelques constats	51
4.4.1 Constats relatifs aux enfants bénéficiant de l'ECP.....	51
4.4.2 Constats relatifs à la distance de navettage et à la composante de l'IDMS ...	51
4.4.3 Constats relatifs à la distance de navettage et à l'examen combiné de l'ECP et de la composante matérielle de l'IDMS.....	52
5 Conclusion	53
Bibliographie	57
ANNEXES.....	59
ANNEXE A	61
Écran de saisie permettant la réalisation du recensement des enfants	61
ANNEXE B	62
Origine de la clientèle des services de garde : exemple de la région de Montréal et de ses environs	62
Région d'origine de la clientèle de la région de Laval selon le groupe d'âge.....	62
ANNEXE C	63
Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon le mode de garde, le type d'installation et la région administrative du lieu de prestation qu'ils fréquentent, automne 2009 (données pondérées)	63

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre de prestataires de services de garde en installation et de bureaux coordonnateurs (BC), selon qu'ils ont participé ou non au recensement, et taux de participation, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009.....	3
Tableau 2	Répartition en nombre des répondants, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données non pondérées)	4
Tableau 3	Répartition en nombre des enfants recensés par les prestataires de services de garde en installation et les bureaux coordonnateurs, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009	5
Tableau 4	Répartition en pourcentage des enfants en CPE, en garderie subventionnée et en milieu familial (RSG), selon qu'ils bénéficient ou non de l'ECP, automne 2009 (données pondérées)	13
Tableau 5	Répartition en pourcentage des enfants, selon qu'ils fréquentent une installation située en milieu de travail ou non ^a et selon le type d'installation et tous modes de garde confondus, automne 2009 (données pondérées).....	14
Tableau 6	Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon le mode de garde, le type d'installation et la région administrative, automne 2009 (données pondérées)	15
Tableau 7	Répartition en pourcentage des installations, selon le type d'installation et le nombre de places au permis, automne 2009 (données pondérées)	16
Tableau 8	Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon qu'ils accueillent au moins un poupon ou qu'ils n'en accueillent pas et selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées).....	17
Tableau 9	Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon le nombre d'enfants qui bénéficient de l'ECP, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	17
Tableau 10	Répartition en pourcentage des installations, selon qu'elles sont situées en milieu de travail ou non, pour chaque type d'installation, automne 2009 (données pondérées).....	18
Tableau 11	Nombre et pourcentage des municipalités jugées de fiabilité élevée et nombre et pourcentage d'enfants fréquentant un prestataire de services de garde rattaché à ces municipalités, selon certaines catégories de taille (nombre d'habitants), automne 2009 (données « enfants » pondérées)	21

Tableau 12	Nombre d'enfants, 90 ^e , 75 ^e , 25 ^e centiles et médiane de la distance de navettage (en km), et proportion de distances nulles, automne 2009 (données pondérées).....	22
Tableau 13	Répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des enfants, selon certaines catégories de distance de navettage, automne 2009 (données pondérées).....	22
Tableau 14	Nombre d'enfants, 90 ^e , 75 ^e , 25 ^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon la région de fréquentation, automne 2009 (données pondérées)	24
Tableau 15	Répartition en pourcentage de l'ensemble des enfants, selon certaines catégories de distance et selon la région de fréquentation, automne 2009 (données pondérées)	25
Tableau 16	Nombre d'enfants et distance médiane observée (en km),	27
Tableau 17	Nombre d'enfants, 90 ^e , 75 ^e , 25 ^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	28
Tableau 18	Distance médiane observée (en km), selon la région de fréquentation et selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées).....	30
Tableau 19	Nombre d'enfants fréquentant une installation, 90 ^e , 75 ^e , 25 ^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon que l'installation est située ou non en milieu de travail, automne 2009 (données pondérées)	31
Tableau 20	Répartition en nombre des enfants fréquentant une installation, selon certaines catégories de distance et selon que l'installation est située ou non en milieu de travail, et proportion d'enfants fréquentant une installation en milieu de travail pour chacune des catégories de distance, automne 2009 (données pondérées).....	32
Tableau 21	Distance médiane observée (en km), selon que les enfants fréquentent une installation située ou non en milieu de travail et selon le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	33
Tableau 22	Nombre d'enfants, 90 ^e , 75 ^e , 25 ^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon le groupe d'âge des enfants, automne 2009 (données pondérées)	34
Tableau 23	Nombre d'enfants et distance médiane (en km), selon qu'ils bénéficient de l'ECP ou non et selon la région des prestataires de services de garde, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées).....	41
Tableau 24	Nombre d'enfants, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)	45

Tableau 25	Répartition en pourcentage des installations et des RSG, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS du milieu de localisation, automne 2009 (données pondérées)	45
Tableau 26	Pourcentage des enfants, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)	47
Tableau 27	Distances de navettage médianes (en km) pour les enfants selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)	48
Tableau 28	Nombre d'enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)	48
Tableau 29	Pourcentage des enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées).....	49
Tableau 30	Distances médianes (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées).....	50
Tableau 31	Répartition des enfants et distances de navettage médianes, selon trois catégories de défavorisation du milieu de garde et du milieu de résidence, pour les enfants bénéficiant ou non de l'ECP, automne 2009 (données pondérées)	50

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	10
Figure 2	Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	11
Figure 3	Proportion de la clientèle des prestataires de services de garde, selon qu'elle est âgée de 17 mois ou moins (poupon) ou de 18 mois ou plus, pour chaque mode de garde et type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	12
Figure 4	Répartition en pourcentage des poupons (17 mois ou moins) et des enfants de 18 mois ou plus, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)	12
Figure 5	Distance médiane observée (en km), selon le mode de garde et le type d'installation et selon le groupe d'âge des enfants, automne 2009 (données pondérées)	34
Figure 6	Distance médiane (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP, selon le groupe d'âge de ces enfants et selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées).....	42
Figure 7	Distance médiane (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP, selon le type d'installation et selon que l'installation est en milieu de travail ou non, automne 2009 (données pondérées)	43

LEXIQUE

BUREAU COORDONNATEUR (BC)

Le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial agréé par la ministre de la Famille a la responsabilité de coordonner, dans un territoire délimité, les services de garde éducatifs à l'enfance offerts par les responsables d'un service de garde en milieu familial.

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE (CPE)

Le CPE fournit des services de garde éducatifs s'adressant principalement aux enfants de la naissance jusqu'à la fréquentation de la maternelle, dans une installation qui peut accueillir au plus 80 enfants, sauf exception¹. Il est un organisme à but non lucratif ou une coopérative dont au moins les deux tiers des membres du conseil d'administration sont des parents usagers du service. Il offre des places à contribution réduite (7 \$ par jour).

DISTANCE DE NAVETTAGE

La distance de navettage est la mesure du trajet routier le plus court (en kilomètres) parcouru par la clientèle entre le lieu de résidence et le lieu de garde.

EXEMPTION DE LA CONTRIBUTION PARENTALE (ECP)

Le parent qui prouve au moins une fois par année qu'il est prestataire du Programme d'aide sociale, du Programme de solidarité sociale ou du programme Alternative jeunesse du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale est admissible à l'exemption de la contribution parentale pour un maximum de deux journées et demie ou de cinq demi-journées par semaine. Toutefois, sur la recommandation d'un intervenant autorisé, un parent pourrait devenir admissible à l'exemption du paiement de la contribution réduite pour une plus longue période.

GARDERIE

La garderie titulaire d'un permis est généralement une entreprise à but lucratif qui fournit des services de garde éducatifs dans une installation où l'on reçoit au plus 80 enfants, sauf exception¹. Elle a l'obligation de former un comité consultatif composé de cinq parents usagers.

▪ GARDERIE SUBVENTIONNÉE

La plupart des garderies titulaires d'un permis ont conclu une entente de subvention avec le ministère de la Famille et des Aînés et offrent des places à contribution réduite (7 \$ par jour).

▪ GARDERIE NON SUBVENTIONNÉE

Des garderies sont titulaires d'un permis sans être subventionnées. Elles n'offrent pas de places à contribution réduite et peuvent fixer elles-mêmes le tarif quotidien demandé aux parents.

1 Les CPE et garderies qui offrent plus de 80 places bénéficient de droits acquis.

INDICE DE DÉFAVORISATION MATÉRIELLE ET SOCIALE (IDMS) DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

L'indice de défavorisation matérielle et sociale est construit autour de deux composantes : la composante matérielle et la composante sociale. Ces composantes sont constituées de six indicateurs issus du recensement de 2006. Ces indicateurs sont :

Pour la composante matérielle :

- la proportion de personnes de 15 ans ou plus sans certificat ou diplôme d'études secondaires;
- le ratio emploi/population chez les 15 ans ou plus;
- le revenu moyen des personnes de 15 ans ou plus.

Pour la composante sociale :

- la proportion de personnes de 15 ans ou plus vivant seules dans leur domicile;
- la proportion de personnes de 15 ans ou plus séparées, divorcées ou veuves;
- la proportion de familles monoparentales.

Pour les fins du présent document, seule la **composante matérielle** de l'IDMS est retenue, les indicateurs de la composante sociale convenant moins à la mesure et à l'étude de la défavorisation d'une clientèle composée de jeunes enfants (ces indicateurs étant : personnes vivant seules, personnes séparées et familles monoparentales avec enfants de tous âges).

MESURE DU PANIER DE CONSOMMATION (MPC)

La MPC, qui constitue l'une des méthodes les plus récentes, précises et reconnues pour estimer le faible revenu basé sur un panier de biens et services, a été recommandée par le Centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale (CEPE) comme « mesure de référence pour suivre les situations de pauvreté sous l'angle de la couverture des besoins de base ». Selon la MPC, est considérée comme étant à faible revenu l'unité familiale (et les personnes qui la composent) dont le revenu est insuffisant pour se procurer un panier de biens et services composé de manière à permettre :

- de se nourrir de façon nutritive, saine, diversifiée et relativement représentative des goûts des consommateurs;
- de se vêtir et de se chauffer pour le travail, l'école et la vie sociale;
- de se loger comme locataire d'un logement de grandeur acceptable, offrant l'eau, le chauffage, l'électricité, une cuisinière et un réfrigérateur ainsi que l'accès à une laveuse et une sècheuse communautaires;
- de se transporter par transport en commun et par taxi, si l'on vit dans une ville desservie par un tel service, ou de se transporter par automobile si l'on vit ailleurs (p. ex. : petite voiture, quatre portes, vieille de cinq ans à l'achat).

MODE DE GARDE

Le mode de garde désigne la garde en installation ou la garde en milieu familial.

RESPONSABLE D'UN SERVICE DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL (RSG)

La garde éducative en milieu familial est un service fourni par une personne dans une résidence privée, moyennant rétribution. Il n'est pas nécessaire d'obtenir une reconnaissance d'un bureau coordonnateur (BC) pour offrir des services de garde en milieu familial lorsque six enfants ou moins sont reçus. Toutefois, la responsable reconnue par un BC de la garde en milieu familial peut recevoir, si elle est assistée

d'une autre personne adulte, jusqu'à neuf enfants dont au plus quatre sont âgés de moins de 18 mois, en incluant ses enfants de moins de 9 ans et ceux de la personne qui l'assiste ainsi que les enfants de moins de 9 ans qui habitent ordinairement avec elle et qui sont présents durant la prestation de services.

Dans la présente recherche, seules les RSG reconnues par un BC figurent, car ce sont les BC qui ont procédé au recensement des enfants rattachés aux RSG qu'ils reconnaissent.

PRESTATAIRES DE SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS

Tous les prestataires de services de garde visés par la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance, c'est-à-dire les titulaires de permis de centres de la petite enfance et de garderies ainsi que les personnes reconnues à titre de responsable d'un service de garde en milieu familial (RSG) par un bureau coordonnateur (BC) de la garde en milieu familial agréé par la ministre de la Famille. Dans le but d'alléger le texte, les expressions « prestataires de services » ou « prestataires de services de garde » sont privilégiées dans ce rapport et renvoient à cette définition.

TYPE D'INSTALLATION

Pour la présente recherche, on distingue trois types d'installation : les installations de centres de la petite enfance (CPE), les installations de garderies subventionnées et les installations de garderies non subventionnées.

Certaines installations offrent des **services de garde en milieu de travail**. Il s'agit de services situés sur des lieux de travail ou à proximité et bénéficiant d'un soutien d'un ou de plusieurs employeurs pour fournir un service de garde aux parents qui travaillent pour eux. La garde en milieu familial n'est pas concernée par ce type de services.

FAITS SAILLANTS

La collecte

- Environ trois prestataires de services de garde en installation sur quatre, et plus de neuf BC sur dix, ont pris part à la collecte entre novembre 2009 et janvier 2010.
- Les répondants ont permis de recenser environ 80 % des enfants fréquentant un prestataire de services de garde éducatifs.

La distance entre le lieu de résidence et le lieu de garde

- En installation comme en milieu familial, la distance médiane parcourue entre la résidence et le lieu de garde par la clientèle des prestataires de services de garde ne dépasse pas 3 kilomètres (km). Cela signifie que la moitié de la clientèle parcourt un trajet plus court que 3 km, et l'autre moitié, un trajet plus long.
- La distance médiane la moins élevée est observée pour la clientèle des prestataires de services de garde de la région administrative de Montréal, et s'élève à 2 km.
 - o C'est dans cette région également que l'on trouve la plus forte proportion d'enfants se déplaçant sur moins d'un kilomètre entre le lieu de résidence et le lieu de garde (27,4 %).
 - o À l'opposé, dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de l'Estrie et des Laurentides, on observe les plus fortes proportions d'enfants parcourant 10 km ou davantage (18 à 22 %).
- Le trajet médian de la clientèle poupons, soit celle de 17 mois ou moins, est légèrement plus long que celui de la clientèle plus âgée (18 mois ou plus), soit d'environ 0,4 km, tant en installation que dans le milieu familial. Le nombre défini de places offertes pourrait être à l'origine de déplacements plus longs.
- La distance de navettage médiane de la clientèle fréquentant une installation située en milieu de travail (5,8 km) est plus de deux fois supérieure à celle de la clientèle qui fréquente une installation hors milieu de travail (2,6 km). C'est dans cette situation que l'on remarque l'écart le plus important (3,2 km).
- La distance de navettage médiane de l'ensemble de la clientèle des prestataires de services de garde (2,9 km) est bien inférieure à celle mesurée par Statistique Canada, entre le domicile et le lieu de travail (7,8 km), pour les personnes occupant un emploi au Québec en 2006.

Distance de navettage et défavorisation

Enfants bénéficiant de l'ECP

- En général, le trajet parcouru par les enfants bénéficiant de l'ECP (nous employons aussi le terme *enfants avec ECP* pour abrégé) est plus court que celui des enfants ne bénéficiant pas de cette exemption : moins de 2 km dans le premier cas et près de 3 km dans le second. Il y a peu d'écart entre les distances parcourues selon que les enfants fréquentent une installation ou un milieu familial.
- La distance de navettage médiane parcourue par les poupons bénéficiant de l'ECP (1,90 km) est légèrement supérieure à celle observée pour les enfants plus âgés (1,76 km), soit un écart de 0,14 km.

Distance de navettage et composante matérielle de l'IDMS

- Près de 50 % des enfants vivant en milieu défavorisé ou très défavorisé fréquentent un service de garde situé dans un milieu présentant des caractéristiques similaires. À l'opposé, près de 11 % des enfants de ces mêmes milieux fréquentent un service de garde situé en milieu très favorisé.
- Environ 63 % des enfants qui résident dans un milieu favorisé ou très favorisé fréquentent un service de garde situé dans un milieu offrant des caractéristiques similaires, et 7 % seulement reçoivent des services de garde d'un prestataire situé dans un milieu très défavorisé.
- Plus un enfant réside en milieu défavorisé, plus la distance parcourue est faible.
- Plus un enfant fréquente un prestataire de services de garde situé dans un milieu économique qui se distingue de celui de sa résidence, plus la distance de navettage médiane observée s'allonge.

ECP et indice de défavorisation : examen combiné

- Près de 6 enfants sur 10 bénéficiant de l'ECP résident en milieu défavorisé ou très défavorisé. Près d'un enfant avec ECP sur deux fréquente un service de garde situé en milieu défavorisé ou très défavorisé; 30 % des enfants avec ECP demeurent dans un milieu économique plus favorable.
- Peu importe la catégorie de défavorisation, il y a toujours de 1 à 1,5 km de moins pour les distances de navettage médianes à l'avantage des enfants bénéficiant de l'ECP par rapport aux autres enfants.
- Les distances médianes du milieu de fréquentation selon le milieu de résidence, pour les enfants avec ECP, sont nettement inférieures à celles observées pour l'ensemble des enfants. Pour les enfants avec ECP, ces distances varient de 0,9 km pour la combinaison milieu très défavorisé / fréquentant un milieu de garde avec des caractéristiques similaires, à 3,8 km pour la combinaison milieu très favorisé / fréquentant un service de garde situé en milieu ni favorisé ni défavorisé. Pour l'ensemble des enfants, les écarts observés vont de 1,2 km (très défavorisé / très défavorisé) à 4,4 km (résidence en milieu très défavorisé / fréquentation en milieu très favorisé).

1 Introduction

1.1 Contexte

Le ministère de la Famille et des Aînés (MFA) doit veiller à bien répondre aux besoins des familles en matière de services de garde à la petite enfance. Dans cette perspective, il a mené une recherche exploratoire afin de mieux connaître la répartition territoriale de la clientèle des prestataires de services de garde, incluant celle des enfants qui vivent en milieu défavorisé. À cette fin, il a sollicité la collaboration de l'ensemble des prestataires de services de garde en installation² et des bureaux coordonnateurs (BC) afin qu'ils recensent les enfants recevant leurs services. Pendant l'opération de collecte, qui s'est déroulée de novembre 2009 à janvier 2010, plus de 180 000 enfants ont été recensés, ce qui représente plus de 80 % de l'ensemble des enfants fréquentant les services de garde éducatifs³.

Cette participation appréciable permet aujourd'hui de répondre à des interrogations soulevées à maintes reprises, tant par les prestataires de services que par les décideurs, par exemple : quelle est l'ampleur de la mobilité engendrée par les lieux de prestation⁴? En d'autres termes, la clientèle doit-elle se déplacer sur de longues distances entre son domicile et le lieu de garde qu'elle fréquente? Y a-t-il des rapprochements à faire entre mobilité et défavorisation?

Des résultats contenus dans *l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009* suggèrent par ailleurs que « la distance qui sépare le lieu de garde des enfants du domicile ou du lieu de travail des parents est un facteur pris en compte dans le choix du mode de garde⁵ ». Ainsi, la question de la mobilité de la clientèle apparaît au cœur des préoccupations tant des utilisateurs et des prestataires de services que des décideurs.

Ces mêmes préoccupations ont orienté le choix des résultats présentés dans le présent document. Ceux-ci s'articulent principalement autour d'une mesure de la distance entre le lieu de résidence de la clientèle et le lieu de prestation des services de garde. Plus précisément, ce rapport vise l'atteinte des objectifs suivants :

- I Localiser et caractériser les enfants fréquentant des services de garde ainsi que les prestataires de services de garde éducatifs;
- II Mesurer l'ampleur des déplacements effectués par la clientèle des prestataires de services de garde selon diverses caractéristiques, sur le plan de la distance parcourue;
- III Mettre en parallèle la distance de navettage et la défavorisation.

2. Les prestataires de services de garde en installation englobent les centres de la petite enfance (CPE), les garderies subventionnées et les garderies non subventionnées.

3. Estimation faite à partir du nombre de places au permis offert au Québec au moment de la collecte, soit un peu plus de 215 000.

4. Lieu de prestation et lieu de garde : expressions employées pour évoquer l'emplacement physique où se déroule la prestation de services de garde, que ce soit en installation ou en milieu familial.

5. Lucie GINGRAS, Nathalie AUDET et Virginie NANHOU, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2011, p. 213.

1.2 La collecte des données

À l'aide d'une application Web, les prestataires de services de garde en installation, soit les centres de la petite enfance (CPE), les garderies subventionnées et non subventionnées, ont été invités à saisir certaines informations concernant chacun des enfants inscrits au cours de la semaine du 27 septembre au 3 octobre 2009, que ces derniers aient fréquenté des services de garde à temps plein ou à temps partiel, qu'ils aient occupé une place subventionnée ou non, et qu'ils aient été présents ou non pendant la semaine de référence. Pour la garde en milieu familial, le MFA a sollicité la collaboration des BC afin qu'ils recueillent ces mêmes informations pour l'ensemble des enfants rattachés aux responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG) qu'ils reconnaissent.

Les informations recueillies sur les enfants sont les suivantes :

- Code postal de l'enfant (6 positions, ex. : A0A 0A0);
- Groupe d'âge⁶ de l'enfant (0-17 mois, 18-47 mois, 48-59 mois, 60 mois ou plus);
- Enfant bénéficiant ou non de l'exemption de la contribution parentale (ECP).

Le croisement de ces données sur les enfants et de certaines informations issues de fichiers administratifs du MFA (capacité d'accueil, localisation en milieu de travail, etc.) concernant le lieu de prestation permet d'améliorer notre connaissance de la clientèle et des prestataires de services de garde. Surtout, l'information amassée à partir du code postal correspondant au lieu de résidence des enfants a permis le calcul d'une « distance de navettage ».

En effet, si des travaux antérieurs réalisés dans le cadre de la recherche exploratoire ne permettaient d'évaluer la distance entre les lieux de résidence et de prestation qu'en constatant la correspondance de la localisation de ces deux lieux au sein d'une même région administrative ou d'un même territoire de CLSC, le présent document innove en présentant et en analysant des longueurs de trajet. La mesure ici privilégiée, appelée distance de navettage, correspond au nombre de kilomètres séparant le lieu de résidence de la clientèle du lieu de prestation des services de garde. Il s'agit d'un trajet routier optimal⁷, c'est-à-dire le plus court en distance (km).

Il est apparu intéressant de préciser nos résultats en établissant des distances, dans le contexte d'un nombre défini de places offertes par le réseau des services de garde éducatifs. Dans cette situation, en effet, on peut penser que certains parents sont appelés à se déplacer sur des distances parfois longues afin de pouvoir obtenir une place pour leur enfant. Il a finalement été jugé pertinent de mettre cette distance en rapport avec certaines caractéristiques des prestataires de services de garde et de leur clientèle ainsi qu'avec la défavorisation, afin de voir si ces éléments ont une incidence sur la distance parcourue par la clientèle.

6. On a demandé l'âge réel de l'enfant au 30 septembre 2009.

7. Ce qui représente une innovation intéressante par rapport à d'autres travaux se rapportant à la distance séparant le lieu de résidence de la clientèle recevant des services de garde de celui de fréquentation, notamment ceux de Huhua Cao et Paul Villeneuve, qui recouraient à une distance à vol d'oiseau. Huhua CAO et Paul VILLENEUVE, « La localisation des garderies dans l'espace social de l'agglomération de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, 1998, p. 35-65.

1.3 Participation, validation, pondération et jumelage des données

1.3.1 Participation et validation

Globalement, au Québec, environ trois prestataires de services de garde en installation et BC sur quatre ont pris part à la collecte (75 %). Comme le montre le tableau 1, le taux de participation diffère selon le mode de garde et le type d'installation.

Tableau 1

Nombre de prestataires de services de garde en installation et de bureaux coordonnateurs (BC), selon qu'ils ont participé ou non au recensement, et taux de participation, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009

Mode de garde et type d'installation	Ensemble	Participants	Non participants	Taux de participation (%)
	Nombre			
Installation	2 141	1 577	564	73,7
CPE	1 352	1 121	231	82,9
Garderie	789	456	333	57,8
<i>Garderie subventionnée</i>	598	372	226	62,2
<i>Garderie non subventionnée</i>	191	84	107	44,0
Milieu familial (BC)	165	152	13	92,1
Ensemble	2 306	1 729	577	75,0

On constate que la participation des bureaux coordonnateurs (BC) a été particulièrement importante (92,1 %). Plus de huit CPE sur dix ont participé, environ six garderies subventionnées sur dix, ainsi que moins d'une garderie non subventionnée sur deux.

Sur le plan territorial, la participation par région administrative varie d'une région à l'autre. D'ailleurs, les données recueillies par les prestataires de services de garde situés dans la région du Nord-du-Québec ont entièrement été retirées et ne font conséquemment pas partie de l'étude, étant donné la trop faible participation au recensement des prestataires de services en installation et des BC de cette région.

À cet ajustement s'est ajoutée une opération de validation des données collectées qui a mené au retrait d'environ 5 000 enfants recensés, les informations les concernant ayant été jugées problématiques en raison de doubles comptes, de l'absence de leurs codes postaux, etc. Les données restantes et jugées valides, après cette étape d'épuration, portent sur 174 908 enfants. Ceux-ci sont rattachés à 1 572 installations (CPE et garderies) et à 150 BC, qui ont participé au recensement. Le tableau suivant montre comment ces installations et BC, ainsi que les RSG que ceux-ci reconnaissent, se répartissent par région administrative.

Tableau 2

Répartition en nombre des répondants, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données non pondérées)

Région du prestataire de services de garde	Mode de garde et type d'installation						
	Total Installation	Installation				Milieu familial	
		CPE	Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	BC	RSG
01 Bas-Saint-Laurent	30	29	1	1	-	8	464
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	55	46	9	8	1	7	615
03 Capitale-Nationale	148	104	44	35	9	13	1 082
04 Mauricie	45	41	4	3	1	7	531
05 Estrie	70	65	5	4	1	8	591
06 Montréal	436	254	182	145	37	19	1 613
07 Outaouais	81	60	21	15	6	8	720
08 Abitibi-Témiscamingue	22	21	1	1	-	6	379
09 Côte-Nord	18	17	1	-	1	4	140
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	9	9	-	-	-	4	132
12 Chaudière-Appalaches	77	65	12	10	2	12	1 047
13 Laval	80	47	33	28	5	6	724
14 Lanaudière	81	52	29	26	3	9	905
15 Laurentides	92	68	24	19	5	10	1 130
16 Montérégie	285	206	79	68	11	24	2 703
17 Centre-du-Québec	43	33	10	8	2	5	509
Total	1 572	1 117	455	371	84	150	13 285

1.3.2 Pondération

Une attention particulière a ensuite dû être portée à la non-réponse. Les données recueillies ont été pondérées afin d'en tenir compte, un poids ayant été attribué à chacun des enfants recensés en fonction de certaines caractéristiques des prestataires de services de garde (mode de garde et type d'installation, taille et région administrative). Ce poids a permis d'inférer à la clientèle recensée les caractéristiques de l'ensemble de la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs du Québec, à l'exception de celle de la région administrative du Nord-du-Québec.

La pondération porte à environ 213 500 le nombre d'enfants étudiés. Une comparaison avec le nombre de places offertes dans le réseau des services de garde éducatifs au moment de la collecte, soit environ 214 000, permet d'apprécier la précision de la pondération⁸. Par ailleurs, on a confronté le résultat de la pondération avec l'estimation des enfants en services de garde en mars 2009, qui a été obtenue par l'entremise des rapports d'activités que doit transmettre au MFA tout titulaire d'un permis de CPE ou de garderie de même que tout titulaire d'un agrément de bureau coordonnateur. Le nombre estimé d'enfants qui utilisaient les services de garde du 23 au 29 mars 2009 était de 216 673⁹. Ces deux comparaisons permettent de juger tout à fait recevables les résultats de cette pondération. Le tableau 3 présente l'impact de la pondération sur les données.

8. Il s'agit du nombre de places en septembre 2009. Ce nombre exclut les places offertes dans la région du Nord-du-Québec.

9. Ministère de la Famille et des Aînés, *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2009* (janvier 2011), tableau 2.6, p. 46.

Tableau 3

Répartition en nombre des enfants recensés par les prestataires de services de garde en installation et les bureaux coordonnateurs, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009

Données non pondérées

Région du prestataire de services de garde	Total Enfant	Mode de garde et type d'installation					Milieu familial
		Total Installation	Installation				
			CPE	Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	
01 Bas-Saint-Laurent	4 098	1 372	1 361	11	11	-	2 726
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	6 751	2 953	2 470	483	442	41	3 798
03 Capitale-Nationale	14 812	8 233	6 014	2 219	1 760	459	6 579
04 Mauricie	5 634	2 418	2 143	275	254	21	3 216
05 Estrie	7 519	3 810	3 581	229	209	20	3 709
06 Montréal	37 866	26 348	15 718	10 630	9 010	1 620	11 518
07 Outaouais	8 810	4 309	3 305	1 004	743	261	4 501
08 Abitibi-Témiscamingue	3 669	1 386	1 306	80	80	-	2 283
09 Côte-Nord	1 662	886	864	22	-	22	776
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 178	391	391	-	-	-	787
12 Chaudière-Appalaches	10 050	4 009	3 400	609	491	118	6 041
13 Laval	9 658	4 962	2 896	2 066	1 784	282	4 696
14 Lanaudière	10 904	5 139	3 365	1 774	1 613	161	5 765
15 Laurentides	12 545	5 835	4 339	1 496	1 274	222	6 710
16 Montérégie	33 839	18 143	12 864	5 279	4 585	694	15 696
17 Centre-du-Québec	5 913	2 684	2 135	549	464	85	3 229
Total	174 908	92 878	66 152	26 726	22 720	4 006	82 030

Données pondérées

Région du prestataire de services de garde	Total Enfant	Mode de garde et type d'installation					Milieu familial
		Total Installation	Installation				
			CPE	Total Garderie	Garderie subventionnée		
01 Bas-Saint-Laurent	4 374	1 648	1 637	11	11	-	2 726
02 Saguenay-Lac-Saint-Jean	7 330	3 535	2 873	662	615	47	3 795
03 Capitale-Nationale	17 083	9 679	6 990	2 688	2 159	530	7 405
04 Mauricie	6 068	2 852	2 323	530	505	24	3 216
05 Estrie	8 076	3 942	3 647	295	272	23	4 133
06 Montréal	53 194	40 227	19 617	20 610	15 947	4 663	12 967
07 Outaouais	9 916	4 878	3 648	1 230	929	301	5 038
08 Abitibi-Témiscamingue	3 844	1 561	1 402	159	159	-	2 283
09 Côte-Nord	1 957	1 084	1 059	25	-	25	873
11 Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	1 353	468	468	-	-	-	885
12 Chaudière-Appalaches	10 836	4 693	3 924	770	633	136	6 143
13 Laval	12 319	7 624	3 638	3 985	3 174	812	4 696
14 Lanaudière	12 630	7 061	3 959	3 102	2 739	363	5 569
15 Laurentides	14 983	8 054	5 222	2 832	2 295	537	6 929
16 Montérégie	43 338	25 670	15 214	10 456	8 458	1 998	17 668
17 Centre-du-Québec	6 204	3 059	2 341	718	620	98	3 145
Total	213 505	126 035	77 960	48 075	38 516	9 559	87 471

Tous les résultats et analyses présentés dans ce document reposent sur les données pondérées; en conséquence, la somme des catégories n'égale pas nécessairement le grand total, en raison des arrondis résultant de la pondération.

1.4 Perspective privilégiée, concepts et limites

Les perspectives d'analyse offertes par les données recueillies sont nombreuses. Dans ce rapport, on choisit de mettre l'enfant en relation avec le prestataire de services de garde qu'il fréquente.

Ainsi, lorsque sont présentées des données territoriales, c'est du territoire de fréquentation, et non de celui de résidence, qu'il est question. Concrètement, cela se traduit par le fait que tous les enfants qui fréquentent, par exemple, un lieu de garde situé à Montréal, qu'ils résident à Montréal, dans Lanaudière, en Montérégie ou ailleurs, sont considérés dans la compilation de données comme appartenant à la région de Montréal. C'est pourquoi, sauf indication contraire, il est toujours question de la *région du prestataire de services de garde*, ou de la *région de fréquentation*, et non de la région de résidence.

Or, des travaux préalables du MFA, réalisés sur la base des données recueillies dans le cadre de la *Recherche exploratoire sur la répartition territoriale de la clientèle des services de garde, incluant celle des milieux défavorisés*, ont démontré l'importance de la mobilité interrégionale dans certaines régions, notamment Laval, Lanaudière et les Laurentides (voir annexe A). À cause de cette mobilité, on peut penser que la présentation de données regroupées en fonction de la région des prestataires de services de garde donne des résultats légèrement différents de ceux qu'on aurait obtenus si l'on avait présenté l'information à partir de la région de résidence des enfants.

1.4.1 La distance

On a déjà évoqué que le calcul de la distance renvoie à la mesure en kilomètres du trajet routier optimal – le plus court – séparant deux points géographiques (lieu de résidence et lieu de fréquentation). Bien qu'il ne soit pas exempt de limites, ce type de mesure offre l'avantage de tenir compte des routes et des obstacles (naturels, bâtis, etc.), comparativement à une distance calculée à vol d'oiseau, qui ne considère pas ces éléments.

Le lieu de résidence de l'enfant constitue l'un des deux points géographiques. En l'absence de l'adresse exacte de la résidence, les coordonnées géographiques (latitude, longitude) d'un point de référence prédéterminé représentant chaque territoire couvert par un code postal ont été attribuées à chacun des enfants. Ces coordonnées correspondent au lieu (fictif) de résidence de l'enfant. La même opération a été appliquée afin de déterminer l'emplacement des lieux de prestation dans le cas des responsables d'un service de garde en milieu familial (RSG)¹⁰. Quant aux lieux de prestation en installation (CPE et garderies), leurs coordonnées géographiques sont connues et ont permis de les localiser avec précision.

Dans plusieurs zones, particulièrement là où la densité de population est forte, le territoire associé au code postal se limite à quelques rues ou à un pâté de maisons, et la mesure entre le point géographique désignant le lieu de résidence et celui du lieu de

10. Puisque le fichier utilisé ne contient pas les coordonnées géographiques de l'ensemble des RSG, et pour des raisons de confidentialité, le traitement fait pour l'information concernant des RSG est différent de celui réservé aux installations.

prestation permet de calculer assez précisément la distance de navettage. Par contre, dans certaines zones rurales, peu densément peuplées ou géographiquement étendues, le point associé au code postal peut se situer à plusieurs centaines de mètres, voire à des kilomètres, de la véritable adresse de résidence de l'enfant ou du lieu de prestation. La mesure de la distance devient alors moins précise. On perd également en précision dans le cas où le code postal de résidence de l'enfant est le même que celui du lieu de prestation. La distance de navettage apparaît alors comme nulle, tandis qu'il est peu probable, bien que possible¹¹, que cela corresponde à une proximité réelle. Cette apparente absence de mobilité peut dissimuler des situations fort dissemblables; là où les codes postaux correspondent à des territoires très limités, la distance parcourue peut être effectivement courte, tandis que dans les zones où ce territoire est étendu, l'absence de distance peut occulter l'existence de longs trajets. Finalement, il est impossible de connaître le rapport, pourtant crucial et extrêmement variable d'une zone à l'autre, entre la distance de navettage et le temps qu'il faut mettre pour la parcourir : territoire plus ou moins densément peuplé, fluidité de la circulation, offre sur le plan des infrastructures et des transports, mode de transport employé, voilà quelques facteurs qui influent sur le temps de trajet et qui font de la seule distance un indicateur de proximité incomplet. Ces quelques éléments rappellent l'importance de la nuance, qui doit à tout moment teinter la lecture des résultats de cette étude. D'autres précisions méthodologiques sont présentées en introduction de la section portant spécifiquement sur la mesure de la distance de navettage.

Ces réserves émises, il importe de mentionner que l'imprécision générée par l'absence des coordonnées géographiques du lieu de résidence des enfants offre, en contrepartie, un avantage non négligeable : elle permet de manier les informations recueillies et de les mettre en relation avec d'autres variables, sans compromettre la confidentialité des données sur les enfants recensés. Les résultats présentés dans ce rapport, d'ailleurs, servent moins à quantifier précisément la distance parcourue qu'à évaluer la proximité des lieux de résidence et de prestation en fonction de certaines caractéristiques de la clientèle et des prestataires de services de garde, et à cerner l'importance du lien entre mobilité et défavorisation.

1.4.2 La défavorisation

La distance parcourue par la clientèle est finalement étudiée en rapport avec la défavorisation.

Dans un premier temps, cet examen repose sur le fait, pour des prestataires de services, de recevoir ou non des enfants qui bénéficient de l'exemption de la contribution parentale (ECP). Cette information, colligée lors du recensement, est un excellent indicateur, car elle se rapporte à des caractéristiques individuelles de la clientèle¹². Elle offre également l'avantage de broser un portrait pour l'ensemble des prestataires de services de garde, tous modes de garde confondus¹³.

11. Par exemple, la distance peut être nulle si un enfant réside dans une tour à logements et fréquente un lieu de garde situé au rez-de-chaussée de cette même tour.

12. Le parent a fourni la preuve qu'il est prestataire de l'un des programmes suivants : Programme d'aide sociale, Programme de solidarité sociale ou programme Alternative jeunesse du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

13. À l'exception des garderies non subventionnées, qui ne sont pas concernées par cette mesure, car elles n'offrent pas de places à contribution réduite.

Un second regard sur les couches moins nanties est porté à partir de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) développé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS)¹⁴. Cet indice offre l'avantage de ne pas se limiter, dans la caractérisation de la défavorisation, à la seule dimension du revenu des familles; il se fonde sur des caractéristiques complémentaires en tenant compte de la proportion de personnes de 15 ans ou plus qui n'ont pas de certificat ou de diplôme d'études secondaires, qui sont en emploi ou qui vivent seules dans leur ménage, ou encore sur la proportion de familles monoparentales. Par contre, l'IDMS ne porte pas spécifiquement sur la clientèle recensée; il se base sur certaines caractéristiques¹⁵ de l'ensemble de la population d'un territoire donné afin d'en déterminer le niveau de défavorisation matérielle et sociale. Il informe donc sur le niveau de défavorisation du *milieu de résidence* de l'enfant, plutôt que sur l'*enfant* lui-même, ce qui constitue une limite de l'emploi de cet indice puisqu'il n'est pas exclu qu'un milieu très favorisé comporte certaines zones plus défavorisées, et inversement. En contrepartie, cet indice offre l'avantage de situer l'enfant par rapport à la défavorisation, en contournant la question de la confidentialité.

Pour les besoins de la présente recherche, seule la composante matérielle de l'IDMS a été retenue, c'est-à-dire qu'on a attribué à chaque enfant recensé la valeur de l'indice matériel calculée par le MSSS pour le territoire sur lequel il réside. Ce choix repose sur le fait que la composante sociale, en faisant référence à la proportion de personnes vivant seules, notamment, est moins appropriée pour l'étude de la clientèle des services de garde.

Bref, l'ECP et la composante matérielle de l'IDMS apparaissent comme deux moyens intéressants et complémentaires d'évaluer la défavorisation de la clientèle des prestataires de services de garde.

Avant que cet examen ne soit effectué et combiné à celui de la distance de navettage parcourue par la clientèle des services de garde éducatifs, un bref portrait de cette clientèle et des prestataires de services qui ont participé au recensement est brossé (partie 2). On présente ensuite les résultats obtenus, en fonction de caractéristiques de la clientèle et des prestataires de services, quant à la distance parcourue par la clientèle (partie 3). Ce n'est qu'ensuite que l'on jette un éclairage sur la distance, et la défavorisation est mesurée à partir des deux indicateurs décrits plus haut, ce qui vient clore l'examen proposé dans le présent rapport (partie 4).

14. Pour plus d'information sur l'indice de défavorisation matérielle et sociale, voir : Robert PAMPALON, Denis HAMEL et Guy RAYMOND, *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec – Mise à jour 2001*, Unité Connaissance-surveillance de l'Institut national de santé publique du Québec, 2004, 11 p.

15. L'indice utilisé a été mis à jour en 2009 à partir des données issues du recensement de 2006 de Statistique Canada.

2 Un portrait de la clientèle et des prestataires de services de garde éducatifs

Le portrait ici dépeint a pour but de camper, quantitativement, certaines réalités observées à partir du croisement des données colligées lors du recensement, tant sur la clientèle que sur les prestataires de services de garde. D'autres recoupements ont été effectués avec des informations issues de fichiers administratifs du MFA sur les prestataires de services, et permettent de broser un portrait plus détaillé, notamment à partir d'informations portant sur la garde en milieu de travail et sur la capacité d'accueil des installations. Rappelons que tous les pourcentages présentés ont été dérivés à partir des données pondérées et que les résultats produits dans les parties 3 et 4 du rapport s'appuient sur la population ici décrite.

2.1 La clientèle des prestataires de services de garde

Sont présentées, dans cette section, des informations indiquant d'abord où sont accueillis les enfants recensés, en fonction du mode de garde et du type d'installation. On précise ensuite à quel groupe d'âge ils appartiennent, s'ils bénéficient de l'exemption de la contribution parentale (ECP), et s'ils sont accueillis dans une installation en milieu de travail.

Les résultats portent sur les données pondérées; sauf exception, c'est l'ensemble de ces 213 505 enfants qui sont étudiés¹⁶.

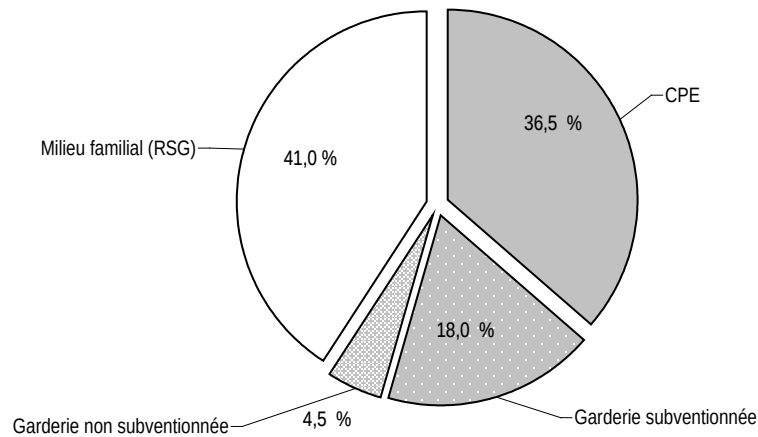
2.1.1 Le mode de garde et le type d'installation

Les enfants se répartissent ainsi dans les lieux de garde : six enfants sur dix reçoivent des services de garde en installation (59 %), et quatre sur dix fréquentent le milieu familial (41 %).

La partie grisée de la figure 1 expose cette répartition en fonction du type d'installation. On perçoit que la part d'enfants en CPE est deux fois plus importante que la proportion de ceux qui fréquentent une garderie subventionnée, et huit fois plus importante que le pourcentage de ceux qui fréquentent une garderie non subventionnée.

16. Rappelons que les prestataires de services de garde ainsi que les enfants accueillis dans la région administrative du Nord-du-Québec ont été exclus de la recherche exploratoire.

Figure 1
Répartition en pourcentage des enfants recensés,
selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)



La répartition des enfants recensés au sein de chacune des régions, selon le mode de garde et le type d'installation, est variable¹⁷. La figure 2 expose qu'aucun enfant n'a été recensé dans une garderie (subventionnée ou non) dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

C'est dans la région de Montréal que l'on trouve la proportion la plus faible d'enfants recensés en milieu familial (24,4 %) ¹⁸. Elle est suivie par Laval (38,1 %), qui cependant s'apparente davantage à la situation d'ensemble (41 %).

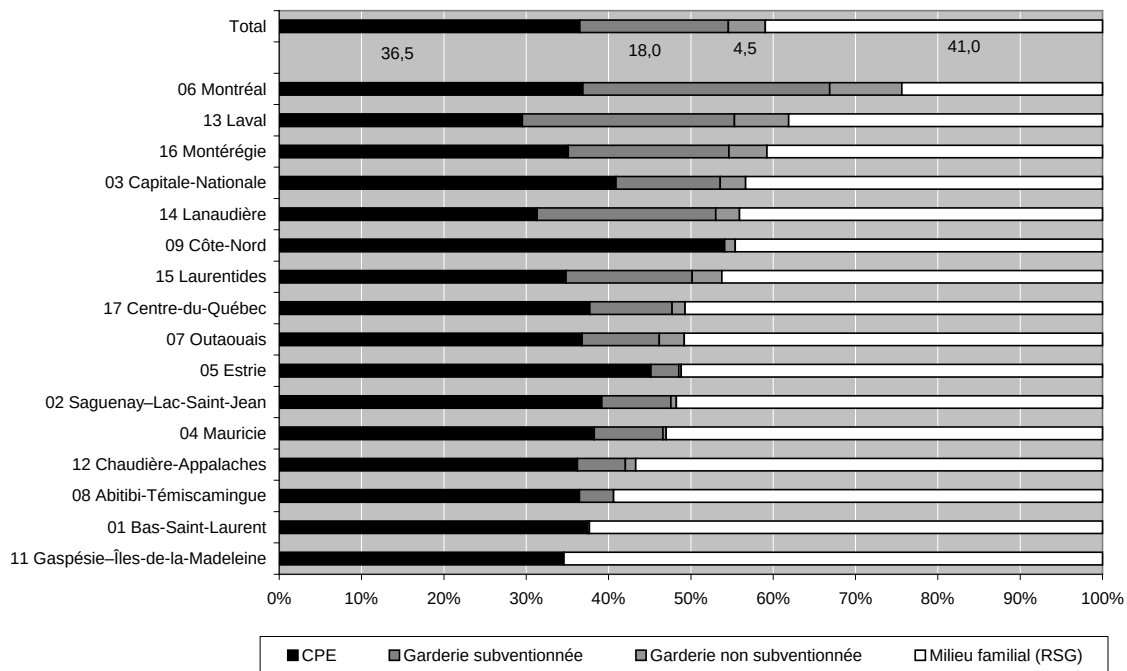
En contrepartie, les enfants qui fréquentent des prestataires de services de Montréal et des alentours sont particulièrement représentés dans les garderies (subventionnées et non subventionnées), soit dans les proportions suivantes : Montréal (38,7 %), Laval (32,4 %), Lanaudière (24,6 %) et Montérégie (24,1 %).

Sur la Côte-Nord, une très faible proportion d'enfants a été recensée en garderie (on n'y dénombre qu'une seule garderie), et la répartition est plus semblable entre les enfants recensés en CPE (54 %) et en milieu familial (44,6 %) que ce que l'on observe à l'échelle du Québec.

17. Pour le détail de la répartition régionale, voir, à l'annexe C, le tableau intitulé « Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon le mode de garde, le type d'installation et la région administrative du lieu de prestation qu'ils fréquentent, automne 2009 (données pondérées) ».

18. Les pourcentages sont détaillés au tableau de l'annexe C.

Figure 2
Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon la région administrative, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)



Un autre regard peut être porté sur les données, en examinant l'importance de chacune des régions quant au volume d'enfants concernés, pour chacun des modes de garde et chaque type d'installation (annexe C).

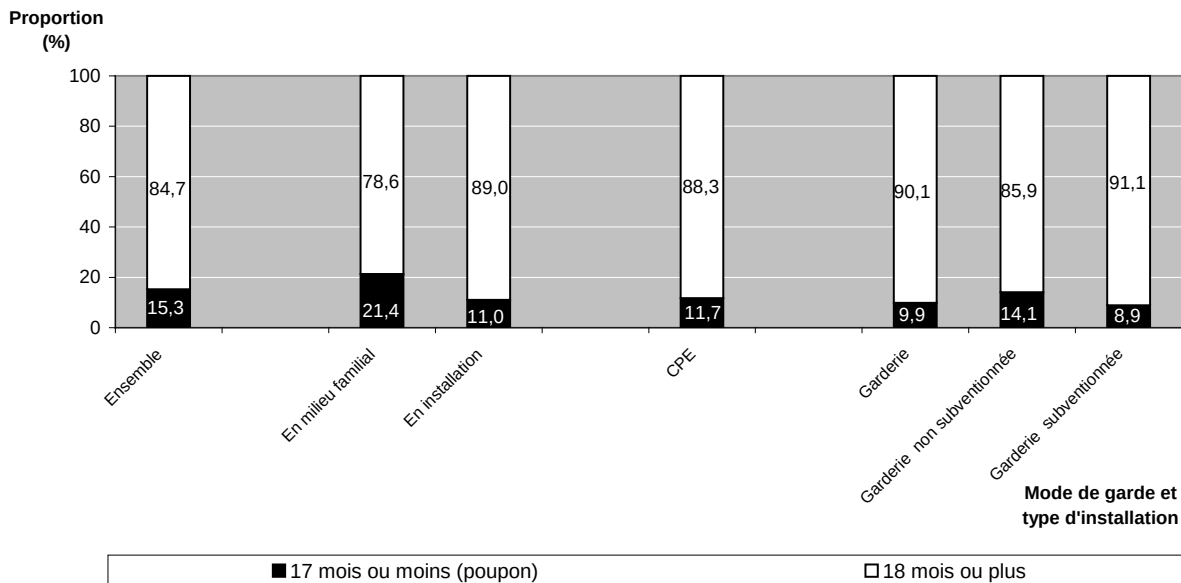
Indépendamment du mode de garde et du type d'installation, un enfant sur quatre a été recensé dans la région administrative de Montréal (24,9 %). Or, cette région concentre entre quatre et cinq enfants sur dix parmi ceux recensés respectivement en garderie subventionnée (41,4 %) et non subventionnée (48,8 %).

Dans la même optique, la région de Laval, qui rassemble 5,8 % des enfants recensés tous modes de garde confondus, concentre 8,5 % des enfants recensés dans les garderies non subventionnées du Québec. La part importante des enfants recensés en garderie est une conséquence directe de l'organisation de l'offre dans ces régions, il faut le rappeler. Finalement, on constate la proportion accrue des enfants qui fréquentent un milieu familial dans les régions qui concentrent les proportions les plus faibles d'enfants recensés.

2.1.2 Le groupe d'âge des enfants

L'accueil de poupons commande une adaptation de l'environnement physique du lieu de prestation en réponse aux besoins particuliers de cette jeune clientèle. Or, les places destinées aux poupons, comme l'ensemble de celles offertes par le réseau des services de garde éducatifs, sont définies. Voilà pourquoi il est intéressant de voir comment les enfants en services de garde se répartissent en fonction de l'âge, du mode de garde et du type d'installation.

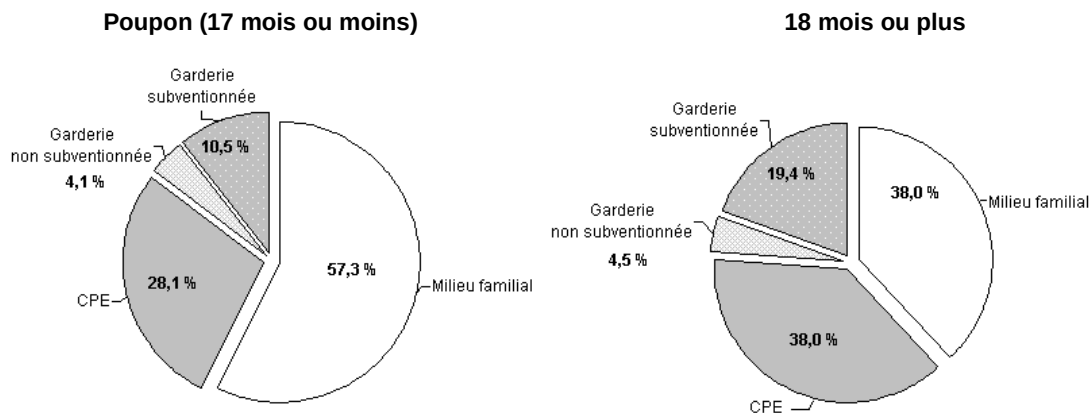
Figure 3
Proportion de la clientèle des prestataires de services de garde, selon qu'elle est âgée de 17 mois ou moins (poupon) ou de 18 mois ou plus, pour chaque mode de garde et type d'installation, automne 2009 (données pondérées)



La figure ci-dessus montre que 15,3 % des enfants recensés sont des poupons et, en contrepartie, que 84,7 % ont 18 mois ou plus. Cette répartition fait ressortir que la présence des poupons est près de deux fois plus importante en milieu familial (21,4 %) qu'en installation (11 %). En dehors du milieu familial, c'est dans les garderies non subventionnées (14,1 %) que la clientèle de poupons est la plus imposante, puis dans les CPE (11,7 %) et les garderies subventionnées (8,9 %).

La figure suivante expose le milieu de fréquentation des poupons et des enfants de 18 mois ou plus, ces deux groupes y étant observés distinctement.

Figure 4
Répartition en pourcentage des poupons (17 mois ou moins) et des enfants de 18 mois ou plus, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)



La répartition selon le mode de garde indique une nouvelle fois la surreprésentation des poupons en milieu familial, celui-ci rassemblant 57,3 % de la clientèle de moins de 18 mois, alors qu'il concentre 41 % de la clientèle totale.

2.1.3 Les enfants qui bénéficient de l'exemption de la contribution parentale (ECP)

L'une des informations demandées, dans le but d'évaluer la défavorisation des enfants à partir du recensement conduit, concerne l'ECP. Le tableau 4 présente des données par mode de garde et par type d'installation en omettant les garderies non subventionnées, celles-ci n'étant pas concernées par l'ECP.

Le tableau montre que 5,2 % des enfants recensés en CPE, en garderie subventionnée et en milieu familial bénéficient de l'ECP¹⁹. Cette proportion est légèrement supérieure dans les garderies subventionnées (6,9 %) et les CPE (6,4 %) que dans le milieu familial (3,5 %).

Tableau 4
Répartition en pourcentage des enfants en CPE, en garderie subventionnée et en milieu familial (RSG), selon qu'ils bénéficient ou non de l'ECP, automne 2009 (données pondérées)

Enfants, selon qu'ils bénéficient ou non de l'ECP	Total		CPE	Garderies subventionnées	Milieu familial (RSG)
	N	%	% selon que l'enfant bénéficie ou non de l'ECP		
Ne bénéficient pas de l'ECP	193 242	94,8	93,6	93,1	96,5
Bénéficient de l'ECP	10 704	5,2	6,4	6,9	3,5
Ensemble^a	203 946	100,0	100,0	100,0	100,0
			% selon le type d'installation		
	N	%			
Ne bénéficient pas de l'ECP	193 242	100,0	37,8	18,5	43,7
Bénéficient de l'ECP	10 704	100,0	46,7	25,0	28,3
Ensemble^a	203 946	100,0	38,2	18,9	42,9

a. Ne comprend pas 9 559 enfants en garderie non subventionnée qui ne bénéficient pas de l'ECP.

On constate par ailleurs que, de l'ensemble des enfants qui bénéficient de l'ECP, près de la moitié fréquentent un CPE (46,7 %), alors qu'un sur quatre est accueilli par une garderie (25 %) et un peu plus d'un sur quatre par une RSG (28,3 %).

Les données du tableau 4 mettent donc en lumière une sous-représentation des enfants bénéficiant de l'ECP dans le milieu familial, par rapport aux services de garde en installation (CPE et garderies subventionnées). Cependant, en considérant la répartition des enfants bénéficiant de l'ECP selon le mode de garde et le type d'installation, on constate que ceux-ci se trouvent à parts presque égales en garderie subventionnée et dans le milieu familial.

2.1.4 Les enfants fréquentant une installation en milieu de travail

Au total, tous modes de garde confondus, moins d'un enfant recensé sur dix reçoit des services de garde offerts en milieu de travail (7,3 %).

Les services de garde en milieu de travail ne sont dispensés qu'en installation, la garde en milieu familial étant par définition exclue car elle est offerte dans une résidence privée.

19. Nos données surestiment très légèrement le nombre d'enfants bénéficiant de l'ECP (10 704), par rapport au nombre trouvé dans un fichier administratif du ministère de la Famille et des Aînés (10 087, en excluant les données pour la région du Nord-du-Québec). Il faut rappeler que les données présentées portent sur les caractéristiques des répondants, et non sur celles de l'ensemble des prestataires de services de garde éducatifs au Québec.

Tableau 5

Répartition en pourcentage des enfants, selon qu'ils fréquentent une installation située en milieu de travail ou non^a et selon le type d'installation et tous modes de garde confondus, automne 2009 (données pondérées)

Enfants qu'ils fréquentent une installation située en milieu de travail ou non	Total Enfants, tous modes de garde confondus		Total Enfants en installation seulement	Type d'installation			
				CPE	Garderie		
					Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée
	N	%		%			
Située en milieu de travail	15 647	7,3	12,4	19,2	1,3	1,6	0,5
Non située en milieu de travail	197 858	92,7	87,6	80,8	98,7	98,4	99,5
Ensemble	213 505	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

a. Les données administratives qui ont servi à distinguer la garde en milieu de travail sont extraites de la base de données CAFE du ministère de la Famille et des Aînés.

Le tableau 5 montre que parmi les enfants fréquentant une installation, la proportion de ceux qui fréquentent un prestataire de services en milieu de travail grimpe à 12,4 %, et qu'en CPE, près d'un enfant sur cinq est accueilli par un prestataire de services situé en milieu de travail (19,2 %). Cette proportion est significativement inférieure à celle des enfants qui fréquentent une garderie (1,3 %), subventionnée (1,6 %) ou non (0,5 %).

2.2 Les prestataires de services de garde

Il est ici question d'une brève description de certaines caractéristiques des prestataires de services que fréquentent les enfants que l'on vient de décrire. Il importe de rappeler que les données présentées plus loin dans le rapport relativement à la mesure de la distance et à la défavorisation se rapportent à la clientèle des installations (données amassées par les prestataires de services) et du milieu familial (données amassées par les BC) qui a participé au recensement, et non à l'ensemble.

2.2.1 Le mode de garde et le type d'installation

On a évoqué, en observant le mode de garde et le type d'installation fréquenté par les enfants recensés, que l'organisation de l'offre de service influence la répartition de la clientèle sur le territoire.

Le tableau 6 détaille cette offre, en montrant comment les prestataires de services de garde qui ont participé au recensement se distribuent dans les régions administratives.

On constate que la région administrative de Montréal concentre le tiers des prestataires de services de garde en installation (32,4 %), et ne regroupe pas moins de 54,1 % des garderies non subventionnées.

Dans toutes les régions administratives concernées par le recensement, la proportion des RSG est plus importante que celle des prestataires de services en installation, sauf à Montréal (12,8 % des RSG se situent dans la région de Montréal, par rapport à 32,4 % des installations) et à Laval (5,1 % des RSG se situent dans la région de Laval, par rapport à 5,8 % des installations).

Tableau 6

Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon le mode de garde, le type d'installation et la région administrative, automne 2009 (données pondérées)

Région du prestataire de services de garde	Total en installation	En installation				Milieu familial (RSG)
		CPE	Total Garderie	Garderie		
				Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	
01 Bas-Saint-Laurent	1,7	2,6	0,1	0,2	-	3,3
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	3,0	4,0	1,4	1,6	0,6	4,3
03 Capitale-Nationale	8,1	9,2	6,2	6,5	5,3	8,6
04 Mauricie	2,3	3,2	0,9	1,0	0,6	3,8
05 Estrie	3,3	5,0	0,7	0,8	0,6	4,7
06 Montréal	32,4	24,5	45,3	42,5	54,1	12,8
07 Outaouais	4,3	5,1	3,0	2,8	3,5	5,7
08 Abitibi-Témiscamingue	1,2	1,7	0,2	0,3	-	2,7
09 Côte-Nord	1,0	1,6	0,1	-	0,6	1,1
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0,5	0,8	-	-	-	1,0
12 Chaudière-Appalaches	4,1	5,6	1,8	1,9	1,2	7,4
13 Laval	5,8	4,5	7,9	8,1	7,3	5,1
14 Lanaudière	5,3	4,7	6,2	7,1	3,5	6,4
15 Laurentides	6,0	6,3	5,6	5,7	5,6	8,0
16 Montérégie	18,8	18,6	19,0	19,9	16,1	21,5
17 Centre-du-Québec	2,2	2,7	1,5	1,6	1,2	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

2.2.2 Le nombre de places au permis

Le nombre total de places au permis permet d'estimer la taille d'une installation. Les places indiquent donc la capacité d'accueil plutôt que le nombre d'enfants qu'on y a recensés. Il s'agit d'une indication intéressante, car un nombre plus élevé d'enfants peut y avoir été recensé par rapport à celui indiqué sur le permis, en raison notamment de la possibilité, pour les enfants, de fréquenter le service de garde à temps partiel. Inversement, si les places n'étaient pas toutes occupées au moment du recensement, la taille d'une installation évaluée à partir du nombre de places au permis peut être surestimée.

Le nombre de places au permis fournit néanmoins un outil additionnel permettant de préciser le portrait des prestataires de services de garde. Puisque la taille des groupes d'enfants accueillis en milieu familial est beaucoup plus réduite (limite de 9 enfants²⁰), il apparaît moins pertinent de caractériser les RSG sur la base du nombre d'enfants que celles-ci accueillent, et c'est pourquoi le tableau 7 ne dépeint que la situation en installation.

20. La RSG ne peut accueillir le nombre maximal d'enfants que si elle est assistée d'une autre personne adulte.

Tableau 7

Répartition en pourcentage des installations, selon le type d'installation et le nombre de places au permis, automne 2009 (données pondérées)

Nombre de places au permis	Total Installation	Type d'installation			
		CPE	Total Garderie	Garderie	
				Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée
1-39 places	19,0	16,5	23,0	17,7	39,5
40-59 places	25,6	29,0	20,1	19,5	21,9
60-79 places	29,0	34,6	19,8	19,8	19,9
80 places ou plus	26,4	19,9	37,1	43,0	18,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Ce tableau indique que l'on compte 39 places ou moins deux fois plus fréquemment dans les garderies non subventionnées (39,5 %) que dans les garderies subventionnées (17,7 %) et les CPE (16,5 %). À l'autre extrême, moins d'un CPE sur cinq compte 80 places ou plus²¹, par rapport à 43,0 % des garderies subventionnées, la situation des garderies non subventionnées s'apparentant à celle des CPE sur ce plan (18,7 %). Par ailleurs, il faut savoir que l'essentiel des installations, parmi celles figurant dans la dernière catégorie, offre précisément 80 places. Cela peut s'expliquer par le fait que ce nombre correspond au maximum légal actuel pour la garde en installation, et que ce maximum est souvent atteint. Les prestataires de services qui offrent plus que 80 places dans une même installation bénéficient d'un droit acquis et font figure d'exception (1,2 % de l'ensemble des installations).

2.2.3 L'accueil des enfants par groupe d'âge

On a vu précédemment qu'environ 15 % des enfants recensés sont âgés de moins de 18 mois. Le tableau 8 expose la proportion de prestataires de services, pour chaque mode de garde et chaque type d'installation, selon qu'ils accueillent au moins un poupon ou qu'ils n'en accueillent pas.

On découvre que le milieu familial accueille en plus forte proportion (75,6 %) au moins un poupon, ce qui le place juste devant les CPE (73,3 %). Les garderies accueillant au moins un enfant de moins de 18 mois se trouvent dans une proportion moindre (56,6 %), mais des différences sont perceptibles selon qu'elles sont subventionnées (54,9 %) ou non subventionnées (61,7 %).

21. Il faut se rappeler qu'il s'agit des installations avec un droit acquis.

Tableau 8

Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon qu'ils accueillent au moins un poupon ou qu'ils n'en accueillent pas et selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Mode de garde et type d'installation	Total	Avec au moins un poupon	Sans poupon
répartition (%) selon le groupe d'âge			
En installation	100,0	66,9	33,1
CPE	100,0	73,3	26,7
Garderie	100,0	56,6	43,4
Garderie subventionnée	100,0	54,9	45,1
Garderie non subventionnée	100,0	61,7	38,3
En milieu familial (RSG)	100,0	75,6	24,4

Parmi les prestataires de services de garde en installation qui accueillent au moins un poupon, plus de la moitié (58,8 %) en gardent 10 ou davantage (données non présentées). La situation est très différente du côté du milieu familial, ce qui est attendu, compte tenu de la limite légale quant à la taille des groupes accueillis par les RSG²², qui fait que ceux-ci sont beaucoup plus petits que ceux en installation. Plus de huit RSG sur dix, parmi celles recensées qui accueillent au moins un poupon, ont la charge d'un seul ou de deux poupons (47,7 % et 36,8 % respectivement).

2.2.4 L'accueil d'enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale (ECP)

Comme on l'a vu à l'étude des caractéristiques des enfants recensés, l'accueil d'enfants bénéficiant de l'ECP est plus fréquent dans les CPE que dans les garderies subventionnées et les RSG (tableau 9).

Tableau 9

Répartition en pourcentage des prestataires de services de garde, selon le nombre d'enfants qui bénéficient de l'ECP, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Prestataires de services de garde, selon le nombre déclaré d'enfants avec ECP	Mode de garde		
	Installation		Milieu familial
	CPE	Garderie subventionnée	RSG
	%		
Sans enfant avec ECP	39,0	57,3	86,7
Au moins un enfant avec ECP	61,0	42,7	13,3
1 enfant	13,6	6,8	8,2
2 enfants	10,5	5,0	3,2
3 enfants	6,8	5,2	1,1
4 enfants ou plus	30,0	25,7	0,8
Ensemble	100,0	100,0	100,0

22. Les cas d'accueil de poupons dépassant cette limite peuvent être expliqués par le partage d'une ou de plusieurs places entre des poupons accueillis à temps partiel et par le fait, pour une RSG, d'être assistée dans ses fonctions par une autre personne adulte.

Six CPE recensés sur dix (61 %) accueillent au moins un enfant bénéficiant de l'ECP, par rapport à quatre garderies subventionnées sur dix. Remarquons que, si une proportion moins importante de garderies que de CPE reçoit des enfants bénéficiant de l'ECP, une part très semblable d'*enfants accueillis* bénéficient de cette exemption au sein de leur clientèle respective, soit entre 6 et 7 % dans les deux cas (voir tableau 4).

Finalement, le tableau 9 montre qu'un peu plus d'une RSG sur dix (13,3 %) accueille au moins un enfant ECP. Sans grande surprise, les RSG accueillent moins fréquemment quatre enfants bénéficiant de l'ECP (moins de 1% des cas), en raison de la taille réduite des groupes en milieu familial.

2.2.5 La prestation de services de garde en milieu de travail

On a dit précédemment que la garde en milieu familial offerte dans une résidence privée est exclue de l'analyse en fonction du milieu de travail, ce qui explique qu'on ne la trouve pas au tableau 10.

On y découvre qu'environ une installation sur dix, tous types confondus, se situe en milieu de travail (12,3 %). Cette situation est cependant beaucoup plus fréquente dans les CPE recensés (18,8 %) que dans les garderies (1,6 %).

Tableau 10
Répartition en pourcentage des installations, selon qu'elles sont situées en milieu de travail ou non, pour chaque type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Caractéristique de l'installation	Total Installation	Type d'installation			
		CPE	Garderie		
			Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée
	%				
Située en milieu de travail	12,3	18,8	1,6	1,9	0,6
Non située en milieu de travail	87,7	81,2	98,4	98,1	99,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Voilà qui complète le survol des caractéristiques principales des prestataires de services de garde et des enfants, établies sur la base des données collectées lors du recensement.

Certaines caractéristiques présentées, tantôt celles des prestataires de services, tantôt celles de la clientèle, seront reprises dans la partie suivante. Il sera alors question de mesurer la distance parcourue par les enfants entre leur lieu de résidence et leur lieu de garde. En évaluant cette distance à partir de certaines caractéristiques, il deviendra possible de dégager les facteurs qui concourent à allonger ou à diminuer la distance parcourue par la clientèle.

3 Une mesure de la distance de navettage parcourue par la clientèle des prestataires de services de garde

Toujours dans l'objectif d'évaluer la proximité entre le lieu de prestation et le lieu de résidence de la clientèle recevant des services de garde, la distance qui les sépare est ici étudiée. Cette distance de navettage, exprimée en kilomètres, correspond au trajet routier le plus court qu'emprunterait un client à partir de sa résidence vers le lieu de prestation qu'il fréquente. Dans le cas de la garde en installation, cette distance est celle qui sépare l'installation (localisée à l'aide de coordonnées géographiques) de la résidence de l'enfant (déterminée par son code postal). Pour ce qui est de la garde en milieu familial, la mesure se fait entre le code postal de résidence de l'enfant et le code postal du lieu de prestation de la RSG.

Le calcul des distances a été effectué en collaboration avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (Direction de la recherche, des statistiques et de l'information, Service de l'information décisionnelle et de la géomatique), à l'aide des logiciels MapInfo Professionnal et ChronoMap. Une distance de navettage a été attribuée à chacun des enfants inscrits dans la base de données.

3.1 Choix méthodologiques concernant le calcul des distances

3.1.1 Rappel des limites relatives à l'utilisation du code postal

En introduction, des réserves ont été émises quant à la mesure de la distance à partir de codes postaux, laquelle renferme une part d'imprécision. Cette imprécision tire son origine du fait que l'étendue d'un territoire couvert par un code postal peut varier considérablement : dans un milieu densément peuplé, un code postal renvoie à un segment de rue, voire à un seul édifice, et permet une localisation assez précise. Hors des noyaux urbains, un code postal peut couvrir un territoire parfois très vaste, telle une municipalité entière, voire quelques municipalités. La précision est conséquemment moins grande lorsque le calcul de la distance est fait à partir de codes postaux qui couvrent un territoire étendu et faiblement peuplé, soit, bien souvent, une zone rurale.

Dans ce contexte, même si une distance de navettage a pu être calculée pour chacun des enfants recensés, il est apparu nécessaire de cibler les zones de codes postaux où la fiabilité des distances de navettage est la plus élevée. Certains critères ont été définis afin de faire reposer les résultats sur les données les plus fiables.

3.1.2 Fiabilité de la mesure de distance de navettage

Le Québec compte 218 000 codes postaux inégalement répartis sur son territoire, et le nombre de personnes touchées par un code postal est très variable. Or, plus un territoire est quadrillé de codes postaux, et plus ces codes postaux concernent un petit nombre de personnes et un territoire limité, plus l'information de localisation se rapportant au code postal est susceptible d'être précise.

Afin de qualifier les milieux des prestataires de services de garde et de ne retenir que ceux qui apparaissaient pertinents à notre examen, il a été décidé de calculer le nombre

moyen de personnes par code postal pour chacune des municipalités concernées par au moins un prestataire de services ayant participé au recensement. Ces calculs ont été effectués à partir des données de population par municipalité de 2009, produites par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), et d'un fichier des codes postaux au Québec²³.

À partir de ces informations, les territoires municipaux ont été distingués selon qu'ils présentaient une fiabilité « élevée » ou « faible » à partir, principalement, des critères suivants :

- municipalités quadrillées par 20 codes postaux ou plus touchant chacun, en moyenne, moins de 50 personnes;
- municipalités quadrillées par 100 codes postaux ou plus touchant chacun, en moyenne, moins de 100 personnes.

Par exemple, on a jugé « élevée » la fiabilité des données obtenues pour la ville de Shawinigan, en Mauricie, le nombre de personnes par code postal s'élevant à 16 (51 080 personnes / 3 209 codes postaux). À Chandler, en Gaspésie, où il n'y a que 5 codes postaux pour plus de 7 500 personnes, la fiabilité a été jugée « faible », le ratio atteignant 1 529 personnes par code postal pour cette municipalité. Les enfants fréquentant un lieu de garde situé dans les limites de la municipalité de Chandler ont donc été exclus de l'examen des distances.

Des 788 municipalités touchées par la présente étude, correspondant à l'ensemble de celles où il y avait au moins un prestataire de services de garde ayant participé au recensement, 166 ont été évaluées comme présentant des données de localisation précises, au regard des critères que l'on vient d'exposer. Les données sur la clientèle rattachée aux 622 autres municipalités sont en conséquence retirées de l'examen de la distance de navettage exposé dans la présente section.

Bien que les données retenues ne touchent qu'une municipalité sur cinq parmi l'ensemble, 8 ou 9 enfants recensés sur 10 (plus de 85 % des enfants recensés²⁴) fréquentent un lieu de garde situé dans un territoire municipal pour lequel l'information de localisation est jugée de fiabilité élevée. Cela s'explique par le fait que les municipalités retenues figurent parmi les plus populeuses et qu'à l'inverse, celles désignées comme peu fiables, pour la plupart rurales, touchent un nombre limité d'enfants recensés.

Le tableau de la page suivante expose les municipalités retenues et le volume d'enfants s'y rattachant, en fonction de la taille des municipalités.

23. Ministère de la Santé et des Services sociaux, Tables officielles de données territoriales extraites du système d'information territoriale M34, version avril 2010.

24. Nombre pondéré d'enfants fréquentant un lieu de garde rattaché à un territoire municipal ayant été jugé fiable / Nombre pondéré d'enfants, soit $183\,793 / 213\,505 \times 100 = 86,1 \%$.

Tableau 11

Nombre et pourcentage des municipalités jugées de fiabilité élevée et nombre et pourcentage d'enfants fréquentant un prestataire de services de garde rattaché à ces municipalités, selon certaines catégories de taille (nombre d'habitants), automne 2009 (données « enfants » pondérées)

Catégorie de taille ^a de municipalité	Municipalités		Enfants fréquentant un service de garde rattaché à ces municipalités	
	Nombre	%	Nombre	%
100 000 habitants ou plus	10	6,0	108 107	58,8
Entre 75 000 et 99 999 habitants	3	1,8	8 115	4,4
Entre 50 000 et 74 999 habitants	6	3,6	9 966	5,4
Entre 25 000 et 49 999 habitants	24	14,5	21 560	11,7
20 000 à 24 999 habitants	8	4,8	6 549	3,6
15 000 à 19 999 habitants	16	9,6	9 963	5,4
10 000 à 14 999 habitants	24	14,5	8 523	4,6
5 000 à 9 999 habitants	45	27,1	9 303	5,1
Moins de 5 000 habitants	30	18,1	1 707	0,9
Ensemble	166	100,0	183 793	100,0

a. Il s'agit de la population estimée par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) au 1^{er} juillet 2009. ISQ, site Web, Direction des statistiques sociodémographiques, 4 février 2010.

Toutes les distances de navettage et les analyses présentées dans cette section reposent sur les données pondérées, trouvées pour les municipalités dont la fiabilité, au regard de ces critères, a été jugée élevée.

3.1.3 Présentation de la distance de navettage

Pour faciliter les comparaisons, la présentation de distances médianes est toujours préférée à celle de distances moyennes. La distance médiane est la valeur qui divise en deux parties égales un groupe donné, de sorte que la moitié du groupe parcourt une distance moindre ou égale et l'autre moitié, une distance supérieure ou égale. Ce mode de présentation atténue l'effet des données extrêmes, soit, dans ce cas-ci, des distances en apparence très longues qui sont prises en compte dans les trajets calculés, aucun critère n'ayant permis de les exclure.

Sont également présentés certains centiles (25^e, 75^e et 90^e) afin de caractériser le déplacement d'un groupe d'enfants. Par exemple, si le 25^e centile est 2 km, cela indique que 25 % des enfants parcourent une distance de navettage inférieure ou égale à 2 km, les autres enfants (75 %) se déplaçant sur 2 km ou davantage.

3.2 Vue d'ensemble

Le premier constat qui se dégage de la lecture des résultats est que la distance médiane parcourue entre la résidence de l'enfant et le lieu de prestation qu'il fréquente est relativement courte, soit 2,9 kilomètres (km) pour l'ensemble de la clientèle des services de garde. Ainsi, un enfant sur deux fréquente vraisemblablement un service de garde situé à moins de 3 km de sa résidence.

Tableau 12

Nombre d'enfants, 90^e, 75^e, 25^e centiles et médiane de la distance de navettage (en km), et proportion de distances nulles, automne 2009 (données pondérées)

Nombre d'enfants	90 ^e centile	75 ^e centile	Médiane	25 ^e centile	Proportion de distances nulles
	En kilomètres				%
Ensemble 183 793	12,69	6,36	2,89	1,21	2,7

On apprend au tableau 12 qu'un enfant sur quatre parcourt une distance d'au plus 1,2 km (25^e centile). Ces chiffres enseignent également que dans neuf cas sur dix, la distance parcourue par la clientèle ne dépasse pas 12,7 km (90^e centile).

Finalement, la proportion de distances nulles est faible (moins de 3 % de l'ensemble), ce qui peut avoir une signification différente selon que cette proportion est observée dans le milieu familial ou en installation. Dans le cas du milieu familial, cela indique que le code postal de la résidence de l'enfant est identique à celui du lieu de garde. S'il peut s'agir, dans certains milieux très densément peuplés, d'un indicateur de proximité réelle, cette correspondance entre les codes postaux des lieux de résidence et de fréquentation peut renvoyer à des distances supérieures à 0 km, même si les données liées à une municipalité ont été jugées fiables, dans le cas de territoires ruraux, notamment. Dans le cas des installations, il est plus probable que la correspondance renvoie à des cas de proximité réelle, étant donné la plus grande précision relative à la position géographique du prestataire de services de garde. La proportion de distances de navettage nulles est observée selon le mode de garde en page 28.

La présentation des distances par catégorie (tableau 13) permet de bien voir le volume d'enfants associé à chacune d'elles.

Tableau 13

Répartition en nombre et en pourcentage de l'ensemble des enfants, selon certaines catégories de distance de navettage, automne 2009 (données pondérées)

Distance	Tous les enfants	% d'enfants concernés
Moins de 1 kilomètre	38 092	20,7
De 1 à moins de 2 kilomètres	32 713	47,2
De 2 à moins de 3 kilomètres	23 422	
De 3 à moins de 4 kilomètres	17 341	
De 4 à moins de 5 kilomètres	13 190	
De 5 à moins de 6 kilomètres	10 086	17,8
De 6 à moins de 7 kilomètres	7 793	
De 7 à moins de 8 kilomètres	6 022	
De 8 à moins de 9 kilomètres	4 869	
De 9 à moins de 10 kilomètres	3 993	
10 kilomètres ou plus	26 272	14,3
Ensemble	183 793	100,0

On découvre que, pour se rendre jusqu'au lieu de garde :

- un enfant sur cinq parcourt moins d'un km (20,7 %);
- près d'un enfant sur deux parcourt entre 1 et moins de 5 km (47,2 %);
- entre un enfant sur cinq et un enfant sur six parcourt entre 5 et moins de 10 km (17,8 %);
- un enfant sur sept parcourt 10 km ou plus (14,3 %).

Il faut cependant considérer que la catégorie « Moins de 1 kilomètre » englobe les cas d'enfants pour lesquels une « distance nulle » a été calculée; or, certains ne renvoient pas à une réelle proximité, mais à la correspondance, dans le cas d'enfants fréquentant une RSG, entre le code postal de résidence de l'enfant et celui de la RSG qu'il fréquente. Certains enfants qui devraient en réalité se retrouver dans d'autres catégories de distance gonflent donc artificiellement (bien que très légèrement) le volume et la proportion d'enfants de la catégorie « Moins de 1 kilomètre ».

3.2.1 Selon la région des prestataires de services de garde

Le tableau 14 indique la distance parcourue par les enfants fréquentant des lieux de garde selon la région où ces derniers se situent, pour les municipalités où l'information récoltée a été jugée de fiabilité élevée.

Parmi les premiers constats qui se dégagent de la répartition régionale figurent, d'une part, une relative similarité des données obtenues par région et, d'autre part, la difficulté à caractériser la distance parcourue sur la base de caractéristiques régionales communes (ex. : une concentration importante de population). Autrement dit, certaines régions en apparence semblables, par exemple la Capitale-Nationale et Montréal, présentent des résultats dissemblables.

Cette difficulté double est au moins en partie entraînée par les choix méthodologiques liés aux critères établis pour déterminer la fiabilité des données, qui peuvent avoir pour effet de retenir, dans chacune des régions, des milieux présentant des caractéristiques similaires (notamment, la densité de population). Dans le cas de la Côte-Nord, par exemple, les enfants retenus fréquentent des lieux de garde se situant dans les municipalités de Baie-Comeau, Port-Cartier et Sept-Îles, et en Abitibi-Témiscamingue, dans celles d'Amos, La Sarre, Rouyn-Noranda, Val-d'Or et Ville-Marie. On note que ces municipalités figurent parmi les principaux noyaux urbanisés de ces régions respectives. Il en résulte que les milieux plus petits sont moins bien représentés parmi les distances présentées.

Pour ces raisons, les résultats obtenus pour les régions suivantes doivent être interprétés avec une prudence accrue : Bas-Saint-Laurent, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Mauricie, Estrie, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Centre-du-Québec.

Il faut avoir ces notions en tête à la lecture des résultats du tableau 14 et des suivants.

Tableau 14

Nombre d'enfants, 90^e, 75^e, 25^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon la région de fréquentation, automne 2009 (données pondérées)

Région du prestataire de services de garde	Nombre d'enfants	90 ^e centile	75 ^e centile	Médiane	25 ^e centile	Proportion de distances nulles
		En kilomètres				%
01 Bas-Saint-Laurent	2 313	11,58	5,74	2,52	1,25	2,2
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	6 477	13,00	6,65	3,22	1,33	2,2
03 Capitale-Nationale	15 372	13,63	7,65	3,59	1,50	1,8
04 Mauricie	5 012	12,79	7,20	3,73	1,58	2,5
05 Estrie	5 996	13,96	8,19	3,81	1,57	2,9
06 Montréal	53 194	11,39	4,81	2,03	0,92	1,7
07 Outaouais	8 747	13,21	7,85	4,19	1,80	2,1
08 Abitibi-Témiscamingue	2 867	18,52	9,34	3,05	1,06	9,6
09 Côte-Nord	1 045	8,76	4,06	2,28	1,17	1,8
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	500	10,27	5,64	2,95	1,55	1,8
12 Chaudière-Appalaches	6 725	12,61	6,81	2,95	1,22	6,2
13 Laval	12 319	12,79	6,68	3,09	1,36	1,5
14 Lanaudière	10 385	11,82	6,73	2,94	1,28	3,1
15 Laurentides	12 134	15,02	7,56	3,42	1,38	7,4
16 Montérégie	36 107	12,24	6,08	3,12	1,48	2,1
17 Centre-du-Québec	4 599	13,74	6,69	3,39	1,40	3,0
Ensemble	183 793	12,67	6,35	2,88	1,21	2,7
<i>Le Québec sans la région de Montréal</i>	<i>130 599</i>	<i>13,06</i>	<i>6,92</i>	<i>3,27</i>	<i>1,43</i>	<i>3,0</i>

On peut tirer du tableau 14 les informations suivantes :

La distance de navettage médiane :

- est inférieure aux 2,9 km observés pour l'ensemble dans trois régions qui ont un profil fort différent, soit :
 - Montréal (2,0 km)
 - Côte-Nord (2,3 km)
 - Bas-Saint-Laurent (2,5 km)
- est la plus élevée dans les régions suivantes :
 - Outaouais (4,2 km)
 - Estrie (3,8 km)
 - Mauricie (3,7 km)

En observant le **90^e centile**, qui correspond au déplacement de neuf enfants sur dix, soit la grande majorité, on constate que la clientèle parcourt :

- une distance de navettage moins grande dans les régions :
 - de la Côte-Nord (8,8 km ou moins)
 - de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (10,3 km)
 - de Montréal (11,5 km)
 - du Bas-Saint-Laurent (11,6 km)
- les plus longues distances de navettage dans les régions suivantes :
 - Abitibi-Témiscamingue (18,5 km ou moins)
 - Laurentides (15,0 km)
 - Estrie (14,0 km)

Des constats similaires peuvent être tirés de l'observation de catégories de distance.

Tableau 15

Répartition en pourcentage de l'ensemble des enfants, selon certaines catégories de distance et selon la région de fréquentation, automne 2009 (données pondérées)

Région du prestataire de services de garde	Ensemble	Catégorie de distance			
		Moins de 1 km	1 km à moins de 5 km	5 km à moins de 10 km	10 km ou plus
01 Bas-Saint-Laurent	100,0	19,2	52,0	16,5	12,3
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	100,0	19,3	46,0	20,4	14,2
03 Capitale-Nationale	100,0	17,1	44,2	21,1	17,6
04 Mauricie	100,0	17,1	44,0	24,3	14,5
05 Estrie	100,0	17,1	41,5	23,3	18,1
06 Montréal	100,0	27,4	48,6	12,4	11,6
07 Outaouais	100,0	15,0	41,9	24,8	18,3
08 Abitibi-Témiscamingue	100,0	24,2	35,9	17,9	22,1
09 Côte-Nord	100,0	21,3	59,9	10,6	8,3
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	100,0	16,8	52,9	20,2	10,1
12 Chaudière-Appalaches	100,0	21,2	45,2	18,6	14,9
13 Laval	100,0	18,1	47,6	19,6	14,7
14 Lanaudière	100,0	19,6	46,0	21,1	13,3
15 Laurentides	100,0	19,4	42,4	19,8	18,3
16 Montérégie	100,0	16,9	51,6	18,0	13,5
17 Centre-du-Québec	100,0	18,3	45,5	20,3	15,9
Total général	100,0	20,7	47,2	17,8	14,3
<i>Le Québec sans la région de Montréal</i>	<i>100,0</i>	<i>18,0</i>	<i>46,6</i>	<i>20,0</i>	<i>15,4</i>

Tel qu'en témoigne le tableau 15, dans les régions suivantes, entre 20 % et 30 % de la clientèle parcourt moins d'un kilomètre pour se rendre à son lieu de garde :

- Montréal (27,4 %)
- Abitibi-Témiscamingue (24,2 %)
- Côte-Nord (21,3 %)
- Chaudière-Appalaches (21,2 %)

Dans ces régions sont observés les pourcentages les plus importants pour cette catégorie de distance.

À l'opposé, environ un enfant sur cinq fréquente un lieu de garde situé à plus de 10 km de son lieu de résidence dans les régions suivantes :

- Abitibi-Témiscamingue (22,1 %)
- Laurentides (18,3 %)
- Outaouais (18,3 %)
- Estrie (18,1 %)

3.2.1.1 Quelques pistes d'explication et de réflexion

Dans certaines régions, les distances parcourues paraissent réduites, peu importe l'indicateur considéré. C'est le cas de Montréal et de la Côte-Nord.

Plusieurs pistes peuvent être avancées pour expliquer cette situation pour la région de Montréal. La densité de la trame urbaine contribue certainement à limiter la distance parcourue. Même l'apport d'une clientèle arrivée de l'extérieur (de Laval, des Laurentides, de la Montérégie)²⁵, qui se déplace sur des distances parfois longues,

25. Des travaux antérieurs réalisés par le MFA ont montré que les enfants qui résident à Montréal fréquentent presque tous un service de garde situé dans cette même région, à la différence de la clientèle d'autres régions. Une part des

n'intervient pas de manière à gonfler suffisamment la médiane pour qu'elle s'approche de celle observée dans les autres régions. Enfin, il importe de porter notre regard sur la proportion de distances nulles. Dans le cas de la région de Montréal, les codes postaux couvrent des superficies si limitées qu'il est probable que les distances nulles correspondent, ici, à des cas de proximité réelle. On peut penser, par exemple, à une tour à logements dans laquelle sont offerts des services de garde, ou à des services de garde offerts par un voisin proche.

Pour la région de la Côte-Nord, les pistes d'explication sont beaucoup moins évidentes, car les données reposent sur un nombre limité d'enfants. On peut supposer que les quelques milieux retenus à partir des critères de fiabilité présentent des caractéristiques similaires, et sont donc moins représentatifs de la situation globale de la Côte-Nord, car ils peuvent moins tenir compte, ou ne pas tenir compte du tout, des zones rurales de la région.

En ce qui a trait aux régions caractérisées par les distances les plus longues, il est difficile de cerner des tendances à partir des indicateurs retenus (tableaux 14 et 15). Ceux-ci suggèrent, cependant, que la clientèle accueillie par un prestataire de services situé dans les localités retenues dans la région de l'Estrie parcourt des distances en général plus longues que celles observées pour d'autres régions. On remarque également que la distance médiane de la région de l'Outaouais (4,2 km) est la plus élevée d'entre toutes, et qu'une forte proportion d'enfants fréquentant un milieu de garde de cette région parcourt 10 km ou plus. Les indicateurs présentés confirment également la longueur des distances parcourues par une part importante de la clientèle fréquentant un lieu de garde situé dans les Laurentides.

On note finalement que l'Abitibi-Témiscamingue présente une situation en apparence contrastée : elle figure à la fois parmi les régions présentant une proportion forte d'enfants parcourant moins de 1 km en même temps qu'une part importante de la clientèle qui en fait plus de 10. Il faut rappeler que la catégorie « Moins de 1 km » regroupe les enfants pour qui une distance nulle a été observée. La très forte proportion de distances nulles observées au tableau 15 est probablement liée à l'importance que tient la garde familiale dans cette région, tout comme celles-ci gonflent probablement la proportion d'enfants trouvée dans la catégorie « Moins de 1 km » (tableau 14). Or, dans le cas présent, ces distances nulles reflètent probablement moins une proximité réelle qu'une simple correspondance entre le code postal de l'enfant et celui de la RSG.

Les résultats enregistrés pour l'Abitibi-Témiscamingue rappellent qu'il y a certainement des nuances au sein même des régions administratives, bien que ces distances n'apparaissent pas clairement à la lecture des données régionales. Cela invite à réduire l'angle d'observation à l'échelle de la municipalité.

enfants des régions entourant Montréal, et plus particulièrement celle de Laval, sont effectivement accueillis à Montréal.

3.2.2 La taille des municipalités

Regrouper les enfants selon qu'ils reçoivent des services de garde dans une ville de plus ou moins grande taille ne fait pas émerger de tendances lourdes quant à la longueur du déplacement effectué. En effet, la taille de la municipalité semble avoir peu d'incidence sur la distance parcourue par la clientèle (données non présentées). Ainsi, la distance médiane de la clientèle des villes de moins de 5 000 habitants, par exemple, est tantôt longue, tantôt courte. Seule la distance médiane observée pour les enfants fréquentant un prestataire de services de garde situé dans une grande ville (100 000 personnes ou plus) se distingue, par le fait qu'elle est plus petite (2,7 km). Il faut vraisemblablement y voir l'effet des distances parcourues par les enfants qui fréquentent un milieu de garde de la ville de Montréal, ceux-ci étant nombreux à parcourir de très courtes distances.

Le tableau suivant montre que la distance médiane parcourue varie beaucoup, même si l'on ne retient que les dix municipalités les plus peuplées (100 000 habitants ou plus).

Tableau 16
Nombre d'enfants et distance médiane observée (en km),
10 grandes villes du Québec, automne 2009 (données pondérées)

Municipalité de fréquentation	Nombre d'enfants sur lequel repose cette observation	Distance médiane (en km)
Montréal	48 450	1,9
Québec	12 386	3,6
Laval	12 319	3,1
Gatineau	7 976	4,1
Longueuil	7 831	3,2
Lévis	4 398	2,9
Sherbrooke	4 114	4,0
Saguenay	4 092	3,6
Trois-Rivières	3 294	4,2
Terrebonne	2 636	2,4

Parmi les municipalités présentées, le trajet médian calculé est le plus long à Trois-Rivières (4,2 km), tout juste devant Gatineau (4,1 km), et de loin le plus court à Montréal (1,9 km). La mobilité interrégionale, qui fait qu'à Montréal, l'apport extérieur d'une clientèle arrivant d'autres régions allonge la distance de trajet, a vraisemblablement peu d'influence sur la médiane; cela conforte l'idée avancée, lors de l'observation au niveau régional, de distances très courtes parcourues par une grande part de la clientèle dans cette municipalité.

Bref, il est difficile de caractériser et d'expliquer les différences de distance enregistrées sur le plan régional en raison de limites méthodologiques, notamment l'imprécision générée par une mesure de la distance reposant sur des codes postaux. Tout au plus peut-on conclure avec certitude que des distances plus courtes sont observées dans la région de Montréal. L'examen de certaines caractéristiques des prestataires de services de garde permet de faire ressortir plus aisément des différences sur le plan de la distance parcourue par la clientèle.

3.3 Selon certaines caractéristiques des prestataires de services de garde

Dans cette section, il est question de voir comment le mode de garde et le type d'installation, la taille et le fait d'être situé ou non dans un milieu de travail, pour les prestataires de services de garde, influencent la distance parcourue par la clientèle.

3.3.1 Selon le mode de garde et le type d'installation

Le tableau 17 présente quelques résultats concernant la distance de navettage observée, selon le mode de garde et le type d'installation.

Tableau 17

Nombre d'enfants, 90^e, 75^e, 25^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Mode de garde et type d'installation	Nombre d'enfants	90 ^e centile	75 ^e centile	Médiane	25 ^e centile	Proportion de distances nulles
		En kilomètres				%
En installation	113 669	12,98	6,36	2,90	1,28	1,0
CPE	67 252	14,50	7,04	3,09	1,35	1,0
Garderie subventionnée	37 292	10,51	5,50	2,59	1,14	0,9
Garderie non subventionnée	9 125	12,10	6,16	3,04	1,41	1,1
Milieu familial (RSG)	70 124	12,19	6,34	2,86	1,08	5,4
Ensemble	183 793	12,69	6,36	2,89	1,21	2,7

Les écarts observés concernant la médiane, à l'observation du *mode de garde* (en installation ou en milieu familial), sont minces. En effet, malgré les différences dans la façon de calculer le trajet²⁶, la distance médiane est d'environ 2,9 km dans les deux cas.

En milieu familial, le trajet médian séparant le lieu de résidence du lieu de garde est très légèrement moindre (2,86 km), en comparaison de celui calculé pour les installations (2,90 km). Les autres indicateurs de distance tendent à renforcer l'idée d'une distance moins importante au sein de la clientèle en milieu familial : un enfant sur 4 fréquente un service de garde se situant à moins de 1,1 km de sa résidence, tandis que 9 enfants sur 10 résident à moins de 12,2 km du milieu familial qu'ils fréquentent, ce qui est inférieur à ce que l'on observe pour l'ensemble (respectivement 1,2 et 12,7 km). Sans grande surprise, la proportion de distances nulles est la plus grande dans le milieu familial (5,4 %). Ce résultat est attendu, en raison de la méthode sur laquelle repose le calcul de la distance, soit à partir du code postal de la RSG plutôt que de ses coordonnées géographiques. Encore ici, il est impossible de distinguer la part des cas de proximité réelle entre le lieu de prestation de la RSG et celui de résidence de l'enfant. Cependant, puisque les RSG prennent la forme d'une multitude de points de service répartis aléatoirement sur le territoire québécois, par rapport aux installations qui sont moins nombreuses, on peut émettre l'hypothèse qu'une part importante de ces distances nulles correspond à des cas de proximité réelle.

26. Dans le cas des installations, le calcul de la distance se fait à partir des coordonnées géographiques de l'installation (grande précision) et du code postal de résidence de l'enfant (précision variable), alors que dans le cas de la garde en milieu familial, il se fait à partir du code postal de résidence de l'enfant (précision variable) et de celui du milieu familial (précision variable). Le fait de n'avoir retenu que les installations situées dans des municipalités pour lesquelles l'information est jugée de fiabilité élevée vient cependant atténuer l'effet de ces limites liées à la méthodologie.

L'observation des distances en fonction du *type d'installation* met également en relief certaines différences.

En observant la clientèle en installation, on perçoit que les enfants qui fréquentent une garderie subventionnée parcourent vraisemblablement les distances les plus courtes : la distance médiane est de 2,6 km, par rapport à 2,9 km pour l'ensemble. C'est également en observant le comportement de la clientèle des garderies subventionnées que l'on remarque la distance la moins longue au niveau du 90^e centile : dans ce type d'installation, 90 % des enfants résident à 10,5 km ou moins du lieu de garde qu'ils fréquentent, comparativement à 12,7 km si l'on considère l'ensemble de la clientèle. Le fait que l'on trouve une proportion importante de garderies subventionnées dans la région administrative de Montréal, où les distances observées sont plus courtes que dans les autres régions, contribue à faire diminuer la distance médiane observée pour ce type d'installation.

À l'opposé, les enfants fréquentant un CPE parcourent une distance plus longue. On observe effectivement que la distance de navettage qui caractérise 90 % de la clientèle, soit 14,5 km ou moins, est plus longue de près de 2 kilomètres par rapport à l'ensemble. C'est également au sein de la clientèle des CPE que l'on distingue la distance médiane la plus longue, soit 3,1 km.

3.3.2 Portrait régional en rapport avec le mode de garde et le type d'installation

Comme on vient de le voir, la distance de navettage parcourue par les enfants est différente selon que ceux-ci fréquentent une installation ou un milieu familial, ce qui peut être partiellement dû à des choix méthodologiques. Cependant, l'organisation de l'offre de services de garde est différente d'une région à l'autre (la garde en milieu familial, par exemple, est très présente dans certaines régions, et les garderies non subventionnées, elles, sont peu nombreuses, voire absentes dans certaines régions), ce qui rend la ventilation des résultats en fonction du mode de garde et du type d'installation intéressante.

Le tableau 18 expose que dans 12 régions administratives parmi les 16 retenues, la distance médiane en milieu familial est plus petite qu'en installation. Les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des Laurentides et de la Montérégie échappent à ce constat.

Au Bas-Saint-Laurent, un faible écart est observable en fonction du mode de garde, la médiane étant presque équivalente en milieu familial et en installation (2,5 km). À l'opposé, l'écart le plus grand peut être constaté en Mauricie (0,6 km), en Outaouais (0,5 km) et dans la Capitale-Nationale (0,4 km). On remarque que la différence demeure peu marquée, tournant autour d'un demi-kilomètre.

Également, les régions identifiées dans un premier temps comme associées aux distances les moins longues demeurent celles où, tant dans le milieu familial qu'en installation, les distances sont courtes. Il s'agit de Montréal, de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent et, dans une moindre mesure, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine.

La situation est légèrement différente en ce qui a trait aux distances les plus longues. En installation, on note que les distances médianes les plus longues se trouvent en Outaouais (4,5 km), en Estrie (4,0 km) et en Mauricie (4,0 km), tandis qu'en milieu familial, l'Outaouais (4,0 km) et l'Estrie (3,7 km) figurent en tête de liste.

Tableau 18

Distance médiane observée (en km), selon la région de fréquentation et selon le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Région du prestataire de services de garde	Total des enfants en installation	En installation				Milieu familial (RSG)
		CPE	Total Garderie	Garderie		
				Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	
En kilomètres						
01 Bas-Saint-Laurent	2,52	2,52	..	..	..	2,51
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	3,39	3,36	3,40	3,40	3,74	3,09
03 Capitale-Nationale	3,78	3,90	3,59	3,27	5,34	3,34
04 Mauricie	3,95	3,73	5,99	6,13	4,79	3,40
05 Estrie	3,96	3,82	5,48	5,15	6,06	3,68
06 Montréal	2,14	2,33	1,99	1,96	2,12	1,72
07 Outaouais	4,45	4,42	4,49	4,23	5,12	3,95
08 Abitibi-Témiscamingue	2,98	3,07	2,49	2,49	..	3,14
09 Côte-Nord	2,33	2,28	3,12	..	3,12	2,07
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	2,70	2,70	..	..	..	3,04
12 Chaudière-Appalaches	3,08	3,13	2,95	2,98	2,95	2,71
13 Laval	3,25	3,70	2,81	2,44	4,81	2,89
14 Lanaudière	3,05	3,13	2,96	2,68	5,02	2,77
15 Laurentides	3,33	3,30	3,42	3,48	3,11	3,65
16 Montérégie	3,10	3,13	3,07	2,97	3,53	3,16
17 Centre-du-Québec	3,48	3,43	3,50	3,50	3,72	3,32
Ensemble	2,91	3,09	2,67	2,59	3,04	2,86

Sur le plan des différences perçues quant au *type d'installation*, on remarque que le trajet médian, dans les régions de la Capitale-Nationale, de Montréal, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Chaudière-Appalaches, de Laval, de Lanaudière et de la Montérégie, est plus long pour ceux qui fréquentent un CPE que pour ceux accueillis en garderie. À Laval, la différence entre la médiane pour ces deux types d'installation atteint près de 0,9 km, soit le plus grand écart observé.

À l'opposé, en Mauricie et en Estrie, la clientèle des garderies se déplace sur des distances apparemment plus longues que celle des CPE, mais cette situation concerne un nombre limité d'enfants.

Si l'on porte un regard sur les garderies selon qu'elles sont subventionnées ou non, on remarque que près d'un demi-kilomètre sépare le trajet médian enregistré pour la clientèle des garderies non subventionnées (3,0 km) de celui des enfants fréquentant les garderies subventionnées (2,6 km). Dans la majorité des régions, les Laurentides faisant exception, la distance médiane de la clientèle des garderies non subventionnées est plus grande que celle des enfants dans les garderies subventionnées. Si ces différences apparaissent importantes sur le plan du kilométrage, il faut rappeler que la mesure de ces distances repose, dans le cas des garderies non subventionnées, sur un nombre parfois très limité d'enfants. Il faut donc interpréter ces résultats avec prudence.

3.3.3 La capacité d'accueil des installations

Autre caractéristique présentée dans la partie 2, la taille d'une installation, mesurée par son nombre de places au permis, renvoie à sa capacité d'accueil. La ventilation effectuée à partir du nombre de places, dans les installations, ne suggère pas que cette caractéristique des prestataires de services a une incidence sur la distance parcourue par leur clientèle (données non présentées).

3.3.4 La prestation de services de garde en milieu de travail

Contrairement au constat émis sur la capacité d'accueil des installations, l'examen de la distance en fonction du fait, pour un prestataire de services de garde, d'être situé ou non dans un milieu de travail, fait ressortir d'importants écarts. En effet, plusieurs parents ont choisi, pour leurs enfants, une installation située sur leur lieu de travail, ou non loin de leur lieu de travail, plutôt qu'à proximité de leur résidence (12,4 % des enfants recensés en installation sont en milieu de travail). Cela a pour effet d'allonger considérablement la distance parcourue, comme en témoigne le tableau 19.

Tableau 19

Nombre d'enfants fréquentant une installation, 90^e, 75^e, 25^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon que l'installation est située ou non en milieu de travail, automne 2009 (données pondérées)

Caractéristique de l'installation	Nombre d'enfants	90 ^e centile	75 ^e centile	Médiane	25 ^e centile	Proportion de distances nulles
		En kilomètres				%
Située en milieu de travail	15 278	21,65	12,66	5,84	2,58	0,3
Non située en milieu de travail	98 391	11,24	5,64	2,62	1,18	1,1
Ensemble	113 669	13,40	6,38	2,91	1,28	1,0

Les résultats reposent sur l'ensemble des enfants qui fréquentent une installation. Ils permettent d'abord de constater que le volume d'enfants en installation en milieu de travail²⁷ est de plus de 15 000. Ils montrent également une distance plus longue lorsque les installations sont situées en milieu de travail, par rapport à celles qui sont hors milieu de travail et ce, pour tous les indicateurs présentés.

Au total, on remarque que la distance médiane parcourue par la clientèle d'une installation en milieu de travail (5,8 km) est plus de deux fois supérieure à celle hors milieu de travail (2,6 km), l'écart atteignant 3,2 km.

Ce constat s'inscrit en continuité avec les observations de Cao et Villeneuve sur l'agglomération de Québec, qui observaient une distance moyenne deux fois plus importante entre la garderie et le lieu de résidence socioéconomique, dans le cas des *garderies en milieu de travail* (5,158 km) comparativement à des *garderies en quartier* (2,674 km)²⁸. Si cette étude diffère de celle conduite par le MFA sur divers plans²⁹, elle met en évidence l'importance de l'écart qui caractérise les distances selon que le prestataire de services est situé ou non en milieu de travail, une observation confirmée par les résultats de la présente recherche exploratoire à l'échelle de la province.

27. Installation située dans une municipalité pour laquelle l'information collectée a été jugée fiable.

28. CAO et VILLENEUVE, *op. cit.*, p. 55.

29. Que l'on pense notamment à la méthode employée (calcul d'une distance à vol d'oiseau), au mode de présentation des données (distances moyennes, non médianes), à l'époque, supposant des différences quant à la structure du réseau des services de garde et à l'organisation de l'espace administratif à l'échelle de la municipalité et de l'agglomération.

D'autres indicateurs confirment cet état de fait. Un écart considérable est également perçu au niveau du 90^e centile : pour neuf enfants sur dix, parmi la clientèle des installations non situées en milieu de travail, la distance est de 11,2 km, tandis que chez la clientèle d'un CPE ou d'une garderie en milieu de travail, cette distance s'allonge de plus de 10 km et atteint 21,7 km. La distance observée au 75^e centile pour la clientèle des installations en milieu de travail est d'ailleurs plus importante que celle du 90^e centile des installations hors milieu de travail.

Le tableau 20 confirme l'importance de la caractéristique *milieu de travail*, en faisant état des distances parcourues, ici regroupées par catégorie.

Tableau 20

Répartition en nombre des enfants fréquentant une installation, selon certaines catégories de distance et selon que l'installation est située ou non en milieu de travail, et proportion d'enfants fréquentant une installation en milieu de travail pour chacune des catégories de distance, automne 2009 (données pondérées)

Distance	Total Enfants en installation	Installation en milieu de travail	Installation hors milieu de travail	% en milieu de travail
Moins de 1 kilomètre	21 605	1 147	20 457	5,3
De 1 à moins de 2 kilomètres	21 593	1 785	19 808	8,3
De 2 à moins de 3 kilomètres	14 868	1 452	13 417	9,8
De 3 à moins de 4 kilomètres	10 800	1 287	9 513	11,9
De 4 à moins de 5 kilomètres	8 162	1 157	7 006	14,2
De 5 à moins de 6 kilomètres	6 326	959	5 367	15,2
De 6 à moins de 7 kilomètres	4 779	818	3 960	17,1
De 7 à moins de 8 kilomètres	3 617	622	2 994	17,2
De 8 à moins de 9 kilomètres	2 896	552	2 345	19,0
De 9 à moins de 10 kilomètres	2 402	525	1 876	21,9
10 kilomètres ou plus	16 621	4 974	11 648	29,9
Ensemble	113 669	15 278	98 391	13,4

Les enfants qui fréquentent une installation en milieu de travail comptent pour 13,4 % des enfants en installation, mais pour près de 30 % de ceux qui parcourent 10 km ou plus pour se rendre au lieu de garde. Il s'agit de la plus forte proportion observée, laquelle va croissant avec l'intervalle de distance.

Toujours en considérant la caractéristique *milieu de travail*, cette fois-ci en rapport avec le type d'installation, on constate que le fait de considérer ou non le milieu de travail génère les différences les plus marquées dans les installations de CPE.

Le tableau 21 (page ci-contre) expose une distance de près de 6 km franchie par les enfants fréquentant un CPE en milieu de travail, soit un écart considérable de 3,4 km par rapport à la clientèle des garderies.

Dans les garderies, la différence, bien qu'avérée, est beaucoup moins prononcée et se chiffre à 0,3 km. Les résultats calculés pour les garderies non subventionnées reposent sur des données trop fragmentaires, c'est pourquoi ces garderies ne sont pas présentées ici.

Tableau 21

Distance médiane observée (en km), selon que les enfants fréquentent une installation située ou non en milieu de travail et selon le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Caractéristique de l'installation	Enfants fréquentant une installation		Type d'installation			
			CPE	Garderie		
				Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée
	N	En kilomètres				
Située en milieu de travail	15 278	5,84	5,97	3,00	3,23	.. ^a
Non située en milieu de travail	98 391	2,62	2,59	2,66	2,58	..
Ensemble	113 669	2,91	3,09	2,67	2,59	3,04

a. ".." : Effectifs insuffisants

Comme l'essentiel des installations en milieu de travail est constitué de CPE, et qu'à ceux-ci sont associées les distances les plus longues parcourues, il faut retenir que les enfants accueillis dans une installation en milieu de travail qui parcourent des distances longues sont beaucoup plus nombreux que ceux qui parcourent des distances courtes.

Le fait d'être situé ou non en milieu de travail apparaît donc, plus que tout ce qui a été présenté, comme susceptible d'allonger la distance parcourue par la clientèle. Cependant, cette situation est loin d'être celle de la majorité des enfants. Les indicateurs de distances observées pour les installations hors milieu de travail indiquent des distances moins grandes entre la résidence et le lieu de garde, cela répondant à la préoccupation exprimée par une majorité de parents (63 %) qui préfèrent un milieu de garde près du domicile, plutôt que près du lieu d'études ou de travail³⁰.

Voyons maintenant ce qu'il en est d'une caractéristique de la clientèle, soit l'appartenance ou non au groupe des poupons (0 à 17 mois).

3.4 Selon une caractéristique des enfants : l'âge

Parmi les enfants retenus aux fins de cette étude, environ un sur sept (14,9 %) est âgé de moins de 18 mois et appartient conséquemment à la catégorie des poupons. Or, on a émis, dans la partie 1, l'hypothèse qu'une distance plus grande serait parcourue par cette clientèle, le nombre de places étant défini, et la natalité ayant connu un regain ces dernières années.

Les données du tableau 22 confirment l'idée d'une distance un peu plus longue parcourue par la clientèle poupons.

30. Emplacement préféré pour la garde régulière, en 2009, des parents ayant au moins un enfant de moins de 5 ans. Lucie GINGRAS, Nathalie AUDET et Virginie NANHOU, *op. cit.*, p. 243.

Tableau 22

Nombre d'enfants, 90^e, 75^e, 25^e centiles et distance médiane (en km), et proportion de distances nulles, selon le groupe d'âge des enfants, automne 2009 (données pondérées)

Groupe d'âge des enfants	Nombre d'enfants	90 ^e centile	75 ^e centile	Médiane	25 ^e centile	Proportion de distances nulles
		En kilomètres				%
0 à 17 mois	27 439	13,84	7,07	3,23	1,31	3,4
18 mois ou plus	156 354	12,48	6,24	2,83	1,19	2,5
Ensemble	183 793	12,69	6,36	2,89	1,21	2,7

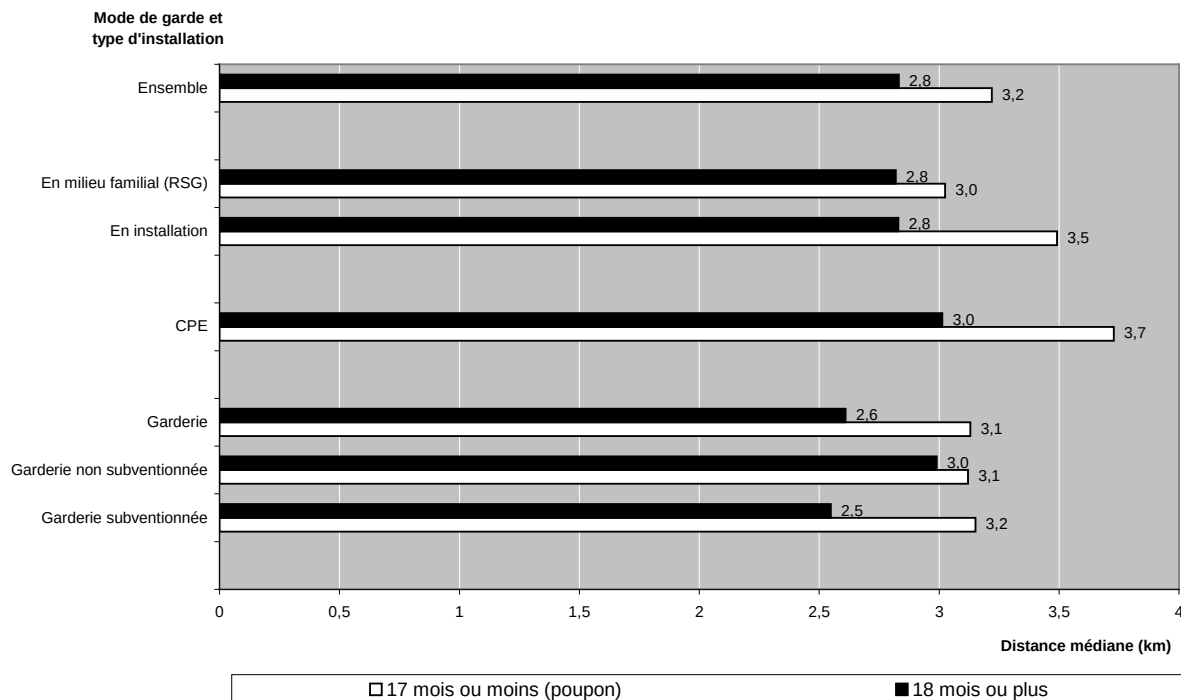
La distance de navettage médiane, d'abord, est plus grande pour la clientèle poupons (3,2 km) que pour celle âgée de 18 mois ou plus (2,8 km).

Neuf poupons sur dix (90^e centile) franchissent moins de 14 km pour se rendre à leur lieu de garde. Chez les enfants un peu plus âgés, cette distance est moindre; elle est équivalente ou inférieure à 12,5 km.

Quant à la proportion de distances nulles, qui semble fournir une indication contraire, elle est légèrement plus élevée chez les poupons (3,4 %) que chez la clientèle plus âgée (2,5 %) car les poupons fréquentent moins les installations que le milieu familial. Or, dans ce milieu, la proportion de distances nulles, on l'a vu précédemment, est plus élevée.

Figure 5

Distance médiane observée (en km), selon le mode de garde et le type d'installation et selon le groupe d'âge des enfants, automne 2009 (données pondérées)



La figure 5, quant à elle, montre que l'écart observé entre la distance médiane franchie par les poupons et celle franchie par les enfants plus âgés, même s'il est faible, est plus grand en installation (0,7 km) qu'en milieu familial (0,2 km), cela étant vrai pour tous les types d'installation. Les poupons qui fréquentent un CPE se démarquent comme le groupe qui se déplace sur les distances les plus longues (3,7 km).

Finalement, la distance parcourue par les enfants de 18 mois ou plus, malgré qu'elle soit légèrement supérieure en CPE, est très similaire selon qu'ils fréquentent une installation ou un milieu familial (2,8 km dans les deux cas).

En résumé, les données observées montrent que la clientèle la plus jeune est plus susceptible de se déplacer sur des distances plus longues, notamment lorsqu'elle fréquente un CPE. Si cela tend à confirmer l'hypothèse d'un accès plus difficile aux places dévolues aux poupons, la situation se résorbe chez les groupes plus âgés.

3.5 La clientèle des prestataires de services de garde, une clientèle de proximité?

La mesure de la distance séparant le lieu de garde du lieu de résidence a permis de présenter une information inédite concernant la clientèle des prestataires de services de garde, soit que cette distance est relativement courte. En effet, au regard du cadre méthodologique exprimé, un enfant sur deux fréquente vraisemblablement un service de garde situé à moins de 3 km de sa résidence, qu'il soit accueilli dans un milieu familial ou une installation. D'après nos observations, seul un enfant sur sept parcourt 10 km ou davantage.

3.5.1 Les écarts observés

On a vu que la situation est relativement uniforme dans les régions du Québec, cela pouvant être en partie dû à des considérations d'ordre méthodologique. Cependant, la clientèle fréquentant un lieu de garde de la région de Montréal, et plus particulièrement de la ville de Montréal, se déplace sur les distances les moins longues, quel que soit l'indicateur observé.

La distance parcourue a été mise en parallèle avec certaines caractéristiques des prestataires de services de garde afin d'évaluer si celles-ci interviennent sur le déplacement des enfants. Un examen selon le mode de garde a montré un léger écart entre le milieu familial, où les distances sont moindres, et les installations; il est cependant difficile de comparer ces deux distances, car le calcul sur lequel elles reposent n'est pas exactement le même. Nos observations touchant le type d'installation, une variable pour laquelle de telles comparaisons sont permises, ont fait ressortir que les enfants fréquentant des CPE parcourent bien souvent les distances les plus longues, une tendance qui est ressortie pour plusieurs indicateurs examinés. Si, dans les installations, le nombre de places offertes n'est pas apparu comme un facteur susceptible d'influer sur la distance parcourue par la clientèle, il en va autrement du fait de se situer ou non en milieu de travail. Les écarts les plus grands sont en effet relevés à ce chapitre, la distance médiane observée pour les enfants qui fréquentent un lieu de garde en milieu de travail étant plus de deux fois supérieure à celle observée pour les enfants qui fréquentent une installation hors d'un milieu de travail. Cela rejoint des observations faites antérieurement par Cao et Villeneuve à l'échelle de l'agglomération de Québec³¹.

Finalement, un examen de la distance effectué à partir de l'âge des enfants (poupon ou non poupon) a également permis de faire apparaître certains écarts, quoique de moins

31. CAO et VILLENEUVE, *op. cit.*

grande ampleur qu'à partir de la caractéristique *milieu de travail*. Pour tous les indicateurs observés, on a vu que les trajets calculés sont plus longs pour le groupe des poupons que pour les enfants plus âgés. Selon toute vraisemblance, l'offre définie de places amène donc les poupons à parcourir des distances plus grandes entre le lieu de résidence et le lieu de garde, ce phénomène étant davantage marqué en installation qu'en milieu familial.

3.5.2 Une clientèle de proximité?

En l'absence d'études comparables portant sur le sujet, il est difficile de situer la clientèle des prestataires de services de garde et de la qualifier de clientèle de proximité, au regard des distances de navettage. Également, puisque ces résultats sont issus d'une recherche pionnière, il est impossible de les comparer dans le temps et de conclure à une réduction ou à un allongement quant à la distance parcourue. Il aurait été intéressant, par exemple, d'examiner l'effet, sur la longueur des déplacements, du récent regain de la natalité au Québec et du développement de nouvelles places, ces phénomènes pouvant intervenir sur l'accessibilité au réseau des services de garde. Or, seule une nouvelle collecte de données permettrait de voir l'évolution de ces phénomènes et de leur influence sur la distance parcourue par la clientèle.

En l'absence de tels repères et d'études apparentées, il paraît intéressant d'établir, à titre indicatif, une comparaison avec un autre type de mobilité. À ce titre, les déplacements effectués entre le lieu de résidence et le lieu de travail mesurés à partir de données du Recensement du Canada de 2006 semblent révélateurs. Les distances de navettage correspondant à ces déplacements apparaissent beaucoup plus longues que pour celles des déplacements effectués vers le lieu de garde³². Le trajet médian effectué, en ligne droite, par les navetteurs pour aller au travail atteint 7,8 km au Québec³³, un déplacement plus de deux fois plus long que celui effectué entre le domicile et le lieu de garde (2,9 km). Pour se rendre au travail, quatre navetteurs sur dix parcourent 10 km ou davantage³⁴, par rapport à un sur sept seulement dans le cas des déplacements effectués entre le lieu de résidence et le lieu de garde (14,3 %). Finalement, on compte une part importante de travailleurs qui se déplacent sur 25 km ou plus pour atteindre leur lieu de travail. Plus d'un navetteur sur dix (12,1 %) parcourt l'équivalent de cette distance ou davantage, soit cinq fois plus que ce qui est observé pour la clientèle des prestataires de services de garde (2,3 %).

Même si elle se fonde sur des données calculées différemment, cette comparaison met en évidence des écarts considérables. Au regard de la longueur des déplacements effectués par les travailleurs, donc, il apparaît que les prestataires de services de garde joignent effectivement une clientèle de proximité, cela n'étant vrai que si les parents des enfants étudiés disposent d'une voiture ou ont accès à un système efficace de transport en commun. On atteint là une limite du concept de proximité évaluée à partir de la seule distance parcourue, les infrastructures de transports pouvant tant contribuer que nuire à la rapidité d'un déplacement.

32. L'année examinée et la méthodologie employée ne sont pas exactement les mêmes : dans le cas de la distance de navettage calculée par Statistique Canada à partir des données du Recensement du Canada de 2006, il s'agit d'une distance en ligne droite, qui serait assurément plus longue encore si elle prenait en compte le tracé routier, comme c'est le cas pour les trajets établis avec nos résultats (majoration d'environ 30 %).

33. Statistique Canada, *Habitudes de navettage et lieux de travail des Canadiens, Recensement de 2006*, 2008, p. 9.

34. Statistique Canada, 2008, Population active occupée (1) âgée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail dans les logements privés occupés selon la distance de navettage (2), période de construction et type de construction résidentielle, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %) (tableau). Immigration et citoyenneté – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2006, produit n° 97-557-XWF2006002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 4 décembre 2007.

3.5.3 Des parents satisfaits du temps de déplacement

Des résultats publiés récemment dans *l'Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde* (2009) fournissent des éléments permettant d'enrichir d'une nuance additionnelle la mesure de la proximité, en l'appréhendant en fonction des attentes et de la satisfaction exprimées par les parents.

On apprend que pour 92 % des enfants fréquentant régulièrement un service de garde en 2009, les parents se déclarent très satisfaits ou plutôt satisfaits du temps de transport pour conduire et aller chercher un enfant à son lieu de garde principal, un pourcentage qui ne varie pas selon l'âge de l'enfant ou le mode de garde³⁵. Fait intéressant à noter, toutefois, les parents de la région de Montréal sont les plus insatisfaits, soit dans une proportion de 10 %³⁶. Or, au niveau régional, c'est dans cette même région que sont observées les distances de navettage les plus courtes. Cela rappelle qu'il faut éviter, bien qu'il soit tentant de le faire, d'associer trop directement la proximité – évaluée à partir seulement de l'observation d'une distance – et la satisfaction des utilisateurs.

Puisqu'il est important que les enfants moins favorisés aient un accès à des services de garde, la partie suivante propose un examen de la distance parcourue par la clientèle en rapport avec le degré de défavorisation de celle-ci.

35. Lucie GINGRAS, Nathalie AUDET et Virginie NAHOU, *op. cit.*, p. 213.

36. *Ibid.*, p. 214.

4 Distance de navettage et défavorisation

La mesure de la défavorisation de la clientèle demeure un exercice fort complexe, compte tenu de l'absence de données individuelles qui permettraient de le faire avec précision. Dans ce contexte, la défavorisation est ici examinée par l'intermédiaire de deux indicateurs : celui qui précise si l'enfant bénéficiait ou non de l'exemption de la contribution parentale (ECP), ainsi que celui de la composante matérielle de l'indice de défavorisation matérielle et sociale (IDMS) développé par le MSSS³⁷.

L'enfant bénéficie ou non de l'ECP

Le premier indicateur, *L'enfant bénéficie ou non de l'ECP*, constitue un indicateur de la défavorisation. Les enfants qui bénéficient de l'ECP sont en situation de défavorisation; l'obtention de cette aide implique que les parents reçoivent des prestations d'un programme d'assistance sociale³⁸.

Cet indicateur n'informe toutefois pas sur les enfants qui se situent en marge de la pauvreté, dans le cas où les parents disposent de revenus qui suffisent à peine à répondre à leurs besoins mais ne sont pas admissibles à de tels programmes. Il n'est donc pas possible, à partir de l'ECP, d'évaluer l'importance des parents vivant dans une situation économique précaire.

Bref, cela signifie donc que l'ECP n'est peut-être pas parfaite pour mesurer la défavorisation, mais elle en constitue un indicateur fiable chez les familles avec enfants.

La composante matérielle de l'IDMS

Le deuxième indicateur est la composante matérielle de l'IDMS du MSSS. L'indicateur ne caractérise pas la situation économique de chaque enfant, mais plutôt le milieu (soit l'aire de diffusion³⁹) dans lequel vivent ces enfants. Dans le cadre de cet examen, le milieu de résidence est donc étudié, et mis en rapport avec le milieu de fréquentation du service de garde. Pour chaque aire de diffusion donnée⁴⁰, les centiles et les quintiles ont été déterminés par rapport à l'ensemble du Québec, à partir principalement de données de 2005⁴¹ (recensement de 2006). Puisque les données datent de quelques années, il est possible que des changements se soient produits, depuis, quant à la caractérisation de certaines aires de diffusion, et que la défavorisation étudiée accuse un léger

37. Santéscope, *Guide méthodologique : « L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref »*, Institut national de santé publique du Québec, mars 2009.

38. Aide sociale, Solidarité sociale ou Alternative jeunesse. Les ménages bénéficiant de l'ECP reçoivent une aide financière de dernier recours. Afin d'apprécier la couverture des besoins que permettent les prestations d'aide financière de dernier recours, il faut tenir compte de l'ensemble du revenu disponible des ménages, en y incluant les autres transferts gouvernementaux auxquels ont droit ces prestataires. Dans le cas des familles avec enfants, ces transferts peuvent atteindre plusieurs milliers de dollars (allocation-logement, Prestation fiscale canadienne pour enfants, Prestation universelle pour la garde d'enfants et Soutien aux enfants).

Ainsi, le revenu effectivement disponible des familles avec enfants prestataires de l'aide financière de dernier recours durant une année complète est, généralement, près des seuils de faible revenu selon la Mesure du panier de consommation (MPC), parfois légèrement au-dessus ou en dessous.

39. L'aire de diffusion, telle que définie et employée par Statistique Canada, est une petite unité géographique formée d'un ou de plusieurs îlots avoisinants. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Elle compte entre 400 et 700 personnes.

40. On peut penser à des phénomènes comme l'embourgeoisement de certains quartiers ou le développement de nouveaux quartiers.

41. Le recensement de 2006 recueille les revenus de 2005.

décalage par rapport à la situation actuelle. Également, il peut y avoir mouvance des milieux économiques : les frontières changent en fonction de l'évolution de la population. Finalement, une installation peut être située à proximité d'un milieu défavorisé ou très défavorisé.

Tout de même, comme on le verra plus loin, la juxtaposition de l'indicateur ECP et de la composante matérielle de l'indice de défavorisation permet d'apporter un premier éclairage sur cette réalité.

4.1 Enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale (ECP)⁴²

4.1.1 Selon la région administrative du prestataire de services de garde

Le tableau 23 (page suivante) présente une vue d'ensemble des distances de navettage médianes franchies par les enfants selon qu'ils bénéficient ou non de l'ECP, et selon la région du prestataire de services de garde, le mode de garde et le type d'installation.

Le premier constat qui se dégage est, en général, que le trajet parcouru par les enfants ECP est plus court que celui parcouru par les enfants qui ne bénéficient pas de cette exemption : la distance médiane atteint moins de 2 km dans le premier cas et près de 3 km dans le second. Il y a peu d'écart entre les distances parcourues selon que les enfants fréquentent une installation ou un milieu familial.

Également, le tableau 23 permet d'observer que, pour l'ensemble des régions, les enfants exemptés de la contribution parentale se déplacent sur des trajets plus courts que les enfants non exemptés. Seuls les enfants accueillis en installation au Saguenay-Lac-Saint-Jean et ceux qui fréquentent le milieu familial dans les régions de la Côte-Nord et de Lanaudière échappent à ce constat.

L'examen des données régionales appelle toutefois à une certaine prudence. Les choix méthodologiques évoqués à la partie 2 et qui limitent la portée des résultats pour certaines régions justifient que le présent exercice soit concentré sur les régions administratives pour lesquelles les informations présentent une fiabilité élevée, soit celle de Montréal et les régions limitrophes, ainsi que sur les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches (plus particulièrement la ville de Lévis et ses environs).

Sans grande surprise, comme on l'a vu dans le cas de l'ensemble des enfants fréquentant un prestataire de services de garde, c'est dans la région de Montréal que la distance médiane est la plus courte pour ceux bénéficiant de l'ECP (1,3 km pour les enfants en installation et 1,4 km pour ceux en milieu familial).

C'est dans la région des Laurentides, avec 2,6 km pour les enfants avec ECP en installation, et dans la région de la Capitale-Nationale, avec 3,3 km pour les enfants avec ECP en milieu familial, que les distances de navettage médianes sont les plus grandes.

42. Les commentaires de cette section excluent les garderies non subventionnées, car elles ne peuvent accueillir des enfants qui bénéficient de l'exemption de la contribution parentale.

On ne peut percevoir de déplacements différenciés entre les régions, quant au mode de garde et au type d'installation.

Tableau 23

Nombre d'enfants et distance médiane (en km), selon qu'ils bénéficient de l'ECP ou non et selon la région des prestataires de services de garde, le mode de garde et le type d'installation, automne 2009 (données pondérées)

Région du prestataire de services de garde		Nombre d'enfants	Total Installation	Type d'installation		Milieu familial (RSG)
				CPE	Garderie subventionnée	
En kilomètres						
01 Bas-Saint-Laurent ^a	Ensemble	2 313	2,52	2,52		2,51
	Avec ECP	87	1,27	1,27		1,58
	sans ECP	2 226	2,70	2,70		2,54
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean ^a	Ensemble	6 430	3,38	3,36	3,40	3,09
	Avec ECP	408	3,46	3,40	4,85	2,77
	sans ECP	6 022	3,34	3,35	3,28	3,09
03 Capitale-Nationale	Ensemble	14 938	3,70	3,90	3,27	3,34
	Avec ECP	545	1,65	1,49	3,23	3,27
	sans ECP	14 394	3,88	4,11	3,27	3,34
04 Mauricie ^a	Ensemble	4 988	3,95	3,73	6,13	3,41
	Avec ECP	338	1,79	1,79		2,23
	sans ECP	4 650	4,22	3,82	6,13	3,44
05 Estrie ^a	Ensemble	5 973	3,95	3,82	5,15	3,68
	Avec ECP	336	1,58	1,59	1,06	2,85
	sans ECP	5 637	4,27	4,21	5,54	3,70
06 Montréal	Ensemble	48 530	2,14	2,33	1,96	1,72
	Avec ECP	4 625	1,29	1,53	1,08	1,37
	sans ECP	43 905	2,27	2,45	2,08	1,77
07 Outaouais ^a	Ensemble	8 446	4,38	4,42	4,23	3,95
	Avec ECP	238	2,67	2,67	4,01	3,55
	sans ECP	8 208	4,49	4,52	4,24	3,96
08 Abitibi-Témiscamingue ^a	Ensemble	2 867	2,98	3,07	2,49	3,14
	Avec ECP	88	1,57	1,57		2,53
	sans ECP	2 779	3,08	3,23	2,49	3,16
09 Côte-Nord ^a	Ensemble	1 020	2,28	2,28		2,07
	Avec ECP	35	2,04	2,04		3,44
	sans ECP	985	2,30	2,30		2,07
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine ^a	Ensemble	500	2,70	2,70		3,04
	Avec ECP	17	0,90	0,90		0,80
	sans ECP	483	2,88	2,88		3,09
12 Chaudière-Appalaches	Ensemble	6 589	3,08	3,13	2,98	2,71
	Avec ECP	130	2,31	1,83	3,08	1,95
	sans ECP	6 459	3,11	3,16	2,98	2,71
13 Laval	Ensemble	11 508	3,04	3,70	2,44	2,89
	Avec ECP	530	2,29	2,55	2,04	2,10
	sans ECP	10 977	3,11	3,75	2,45	2,94
14 Lanaudière	Ensemble	10 021	2,93	3,13	2,68	2,77
	Avec ECP	210	2,13	2,09	2,13	3,09
	sans ECP	9 811	2,96	3,17	2,68	2,77
15 Laurentides	Ensemble	11 899	3,34	3,30	3,48	3,65
	Avec ECP	355	2,57	2,96	2,16	3,02
	sans ECP	11 544	3,35	3,32	3,52	3,68
16 Montérégie	Ensemble	34 109	3,06	3,13	2,97	3,16
	Avec ECP	1 415	2,37	2,02	2,59	2,62
	sans ECP	32 694	3,10	3,21	2,99	3,17
17 Centre-du-Québec ^a	Ensemble	4 537	3,47	3,43	3,50	3,32
	Avec ECP	237	2,52	2,52	1,84	2,92
	sans ECP	4 300	3,54	3,57	3,50	3,32
Ensemble	Ensemble ^b	174 668	2,89	3,09	2,59	2,86
	Avec ECP	9 594	1,76	1,84	1,59	1,85
	sans ECP	165 074	3,00	3,21	2,68	2,91

a. Il s'agit des régions où la distance repose sur un nombre d'enfants moins important.

b. Les enfants en garderie privée non subventionnée sont exclus.

4.1.2 Selon l'âge de l'enfant bénéficiant de l'ECP

Dans la partie 3, on a vu que la clientèle poupons se déplace sur des distances plus longues que les enfants plus âgés. Un écart semblable persiste chez les enfants bénéficiant de l'ECP.

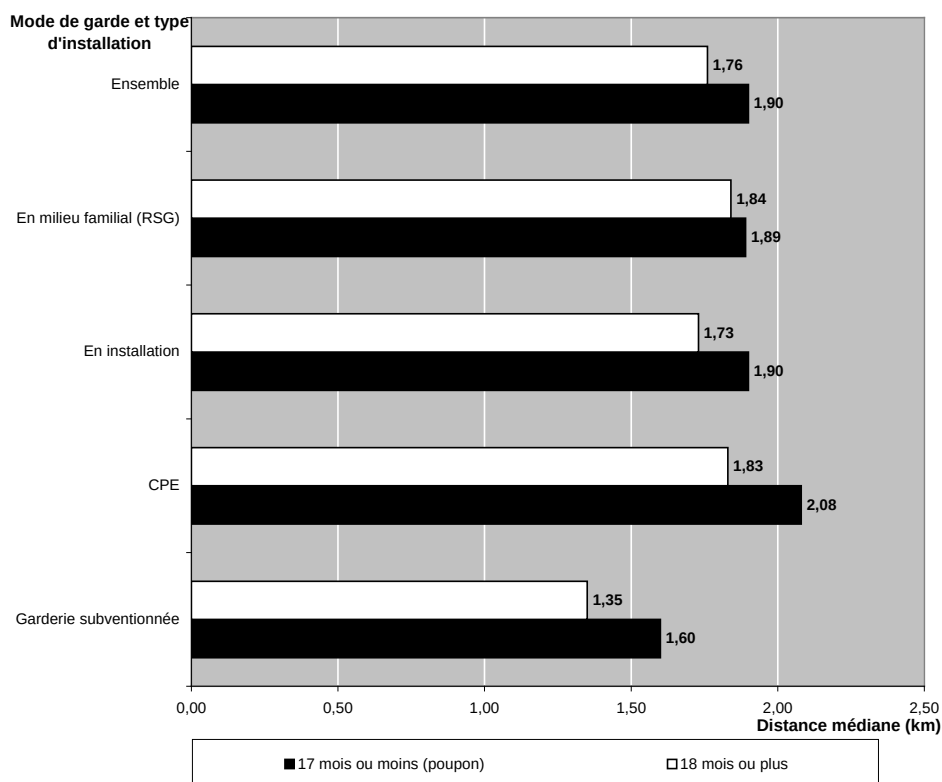
Il y a un léger écart entre les distances de navettage médianes observées pour des enfants âgés de moins de 18 mois et celles observées pour leurs aînés, peu importe le mode de garde ou le type d'installation (figure 6). Cet écart, tous motifs et types de garde confondus, pour les enfants âgés de 18 mois ou plus, est relativement faible, 250 mètres ou moins.

Si, chez les poupons, l'écart entre les distances médianes selon le mode de garde (installation ou milieu familial) est réduit, voire inexistant, on note toutefois une légère différence selon le type d'installation. En effet, les poupons fréquentant une garderie subventionnée parcourent des distances inférieures (1,6 km) à celles observées pour les enfants en CPE (2,1 km).

On observe les mêmes tendances chez les enfants âgés de 18 mois ou plus, bien que les distances de navettage médianes soient plus faibles.

Enfin, la distance de navettage médiane des poupons bénéficiant de l'ECP (1,90 km) est légèrement supérieure à celle observée pour les enfants plus âgés (1,76 km), soit un écart de 0,14 km.

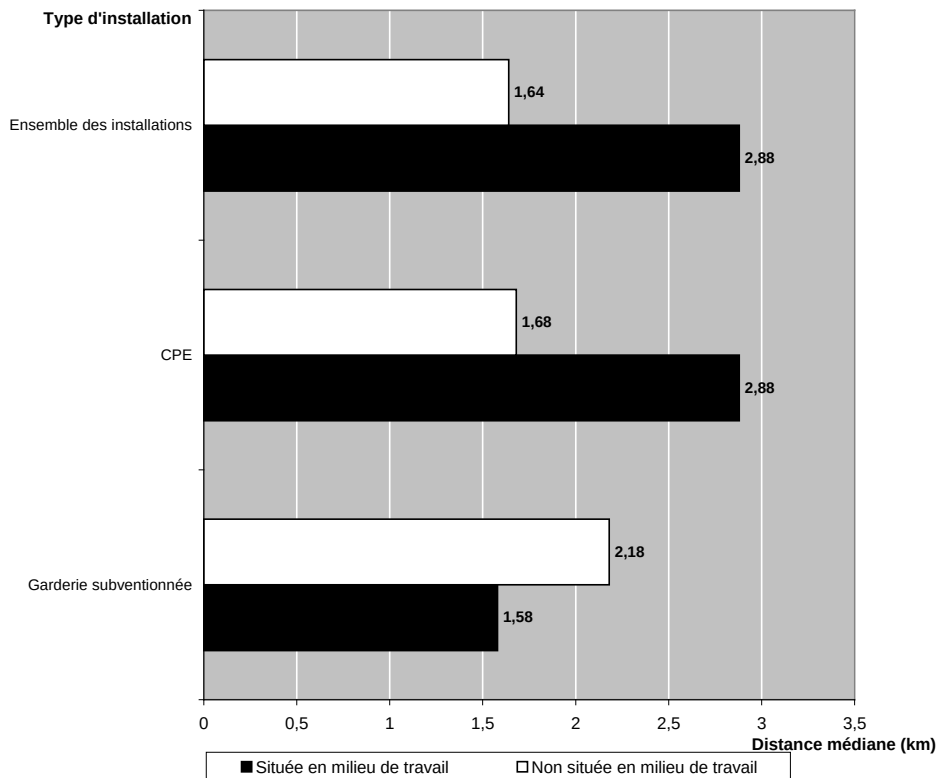
Figure 6
Distance médiane (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP,
selon le groupe d'âge de ces enfants et selon le mode de garde et le type d'installation,
automne 2009 (données pondérées)



4.1.3 Selon que l'installation est en milieu de travail ou non

Le recensement révèle qu'environ 770 enfants bénéficiant de l'ECP fréquentent une installation en milieu de travail⁴³. On remarque que ceux-ci parcourent une distance plus importante que tous ceux fréquentant une installation qui n'est pas située en milieu de travail (figure 7). Il est difficile de se prononcer sur les écarts qui existent entre les installations de CPE et celles de garderies subventionnées (les données sur les garderies subventionnées ne reposent que sur neuf observations).

Figure 7
Distance médiane (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP,
selon le type d'installation et selon que l'installation est en milieu de travail ou non,
automne 2009 (données pondérées)



4.2 La composante matérielle de l'indice de défavorisation matérielle et sociale

La question sous-jacente à la mesure de la défavorisation de la clientèle des prestataires de services de garde en rapport avec la proximité est de savoir si les distances de navettage sont plus faibles en milieu défavorisé. La composante matérielle de l'IDMS du MSSS constitue un indice qui permet de jeter un premier regard sur cette problématique, indice qui, sans être complet, innove.

43. Il n'y a pas de règles spécifiques qui stipulent que les enfants qui fréquentent une installation en milieu de travail sont nécessairement les enfants d'un ou d'une employée de ce milieu de travail. Chaque établissement gère les admissions de son installation. Les services de garde en milieu de travail peuvent donc accueillir des enfants bénéficiant de l'ECP.

Tel qu'il a été mentionné en introduction, la composante matérielle de l'IDMS repose sur les indicateurs suivants :

- la proportion de personnes sans diplôme d'études secondaires;
- la proportion de personnes occupant un emploi;
- le revenu moyen des personnes.

La composante matérielle de l'IDMS divise la population en 5 quintiles égaux. Chaque quintile représente donc 20 % de la population, et ceux-ci s'ordonnent comme suit, selon une échelle allant du plus favorisé au moins favorisé, plus spécifiquement :

- I. Le premier quintile (Q1) représente une zone dont la population, au regard des différents indicateurs sur lesquels repose la composante matérielle, vit dans un milieu très favorisé;
- II. Le deuxième quintile (Q2) représente une zone favorisée;
- III. Le troisième quintile (Q3), une zone ni favorisée, ni défavorisée;
- IV. Le quatrième quintile (Q4), une zone défavorisée;
- V. Le cinquième quintile (Q5), une zone où la population se trouve dans un milieu très défavorisé.

Le présent examen porte sur l'ensemble des enfants et des prestataires de services pour lesquels l'indice est disponible car, pour certaines aires de diffusion, il ne l'est pas. En raison de l'absence de cette information, échappent à cette analyse 99 (un peu plus de 7 %) des 1 355 installations, 228 (environ 2 %) des 10 614 RSG et 12 293 (près de 7 %) des 183 793 enfants (données non présentées).

L'examen à partir de la composante matérielle de l'IDMS se fait en deux temps. Dans un premier temps, le milieu économique (matériel) de résidence de chacun des enfants faisant l'objet de l'analyse⁴⁴ est comparé à celui où se situe le prestataire du service de garde qu'il fréquente. Dans un second temps, le milieu économique de résidence de l'enfant qui bénéficie de l'ECP (dans ce cas, cet enfant vit dans une famille à situation économique précaire) est, lui aussi, comparé à celui où se situe le service de garde fréquenté.

4.2.1 Portrait de la défavorisation des milieux des prestataires de services de garde et des milieux de résidence de leur clientèle

4.2.1.1 La clientèle

Comme le montre le tableau 24, près de 23 000 enfants sur les 171 500 étudiés (13,4 %) résident dans un milieu très défavorisé (Q5) et plus de 52 000 (30,5 %) vivent en milieu défavorisé (Q4) ou très défavorisé (Q5).

À l'autre bout de l'échelle, près de 84 400 enfants (49,3 %, quintiles 1 et 2) habitent un milieu très favorisé ou favorisé (tableau 24).

44. Rappelons qu'il ne s'agit pas des caractéristiques socioéconomiques de l'enfant, mais plutôt de la synthèse des caractéristiques socioéconomiques de la population vivant sur le territoire de résidence de l'enfant.

Tableau 24

Nombre d'enfants, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du milieu de résidence des enfants					Total	
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)		
	Nombre						%
Très favorisé (Q1)	19 256	9 481	5 501	3 708	1 895	39 841	23,2
Favorisé (Q2)	10 316	14 508	8 112	5 796	3 457	42 188	24,6
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	6 970	8 554	10 769	6 744	4 567	37 604	21,9
Défavorisé (Q4)	4 091	5 593	6 133	8 303	4 813	28 933	16,9
Très défavorisé (Q5)	2 157	3 490	4 264	4 859	8 163	22 934	13,4
Total	42 790	41 626	34 778	29 410	22 896	171 500	100,0
Total %	25,0	24,3	20,3	17,1	13,4	100,0	

4.2.1.2 Les prestataires de services de garde

Du côté des prestataires de services de garde, on observe des proportions similaires. Les installations se trouvent, pour près de 15 %, en milieu très défavorisé. En regroupant les quintiles 4 et 5, ce sont plus de 30 % des installations qui sont situées en milieu défavorisé ou très défavorisé. On trouve respectivement près de 11 % des RSG situées en milieu très défavorisé et près de 30 % en milieu défavorisé ou très défavorisé (tableau 25).

Près de 49 % des installations et 46 % des RSG sont situées en milieu favorisé ou très favorisé (tableau 25).

Avec toutes les réserves et les limites qui s'imposent, le tableau 25 suggère que la fréquentation de services de garde en milieu défavorisé (Q4) ou très défavorisé (Q5) serait moins importante. En effet, dans une hypothèse de répartition uniforme des places selon les milieux, ces deux milieux devraient recueillir 40 % de la fréquentation (soit 2 quintiles égaux), alors que cette proportion s'élève à 30 %. L'historique de l'implantation des services de garde et la mouvance des conditions économiques des territoires viennent tempérer substantiellement l'importance de ce constat. De plus, un prestataire de services de garde peut se trouver à proximité de milieux défavorisés. Toute cette dynamique rend complexe l'étude de la défavorisation.

Tableau 25

Répartition en pourcentage des installations et des RSG, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS du milieu de localisation, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Installations	Milieu familial (RSG)
	%	
Très favorisé (Q1)	25,8	19,3
Favorisé (Q2)	23,1	26,9
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	20,9	24,5
Défavorisé (Q4)	15,8	18,5
Très défavorisé (Q5)	14,5	10,9
Ensemble	100,0	100,0

4.2.1.3 *Défavorisation du milieu de résidence et du milieu de garde : croisement*

Les tableaux 24 et 26 permettent le croisement entre les quintiles associés au milieu de résidence de l'enfant et ceux du milieu de son prestataire de services de garde.

On déduit du tableau 24 que près de 50 % des enfants vivant en milieu défavorisé (Q4) ou très défavorisé (Q5), soit 26 138 enfants sur 52 306, fréquentent un service de garde localisé dans un milieu présentant des caractéristiques similaires à celles de leur milieu de résidence. À l'opposé, près de 11 % des enfants de ces milieux (Q4 et Q5) fréquentent un prestataire de services de garde situé en milieu très favorisé (5 603 enfants sur 52 306).

À l'autre bout de l'échelle, 63 % des enfants (53 561 sur 84 416) qui résident dans un milieu favorisé (Q2) ou très favorisé (Q1) fréquentent un service de garde situé dans un milieu ayant des caractéristiques similaires, et 7 % seulement reçoivent leurs services d'un prestataire situé dans un milieu très défavorisé (5 647 enfants sur 84 416).

Le tableau 26 présente l'importance relative de chaque combinaison de quintiles (milieu associé au niveau de favorisation ou de défavorisation) quant à la répartition de la clientèle selon les milieux de résidence et de fréquentation. La diagonale (représentée par les cellules grisées du tableau) est indicative d'une situation où le quintile de la composante matérielle de l'IDMS de l'enfant coïncide avec celui de la composante matérielle du milieu de garde, peu importe que l'on soit en milieu plus ou moins favorisé. Cette diagonale reflète donc une situation d'homogénéité du milieu de provenance de l'enfant et du milieu de fréquentation; un enfant sur trois, soit 35,6 % des enfants pour lesquels cette information est disponible, se trouve dans cette situation (voir le tableau 31). Enfin, cette diagonale contient, pour chacun des quintiles associés aux enfants, les proportions les plus élevées d'enfants.

Le tableau 26 montre une concentration de valeurs élevées autour de la diagonale : il s'en dégage une apparente homogénéité des milieux économiques de résidence et de fréquentation, c'est-à-dire que la mobilité entre les milieux économiques différents y est vraisemblablement moins répandue, mais tout de même présente. Seuls les prestataires de services de garde associés au premier quintile semblent plus enclins à accueillir une clientèle qui provient d'un milieu économique similaire : 48,3 % des enfants (19 256 enfants sur 39 841) fréquentent des prestataires de services aux caractéristiques similaires. Les données révèlent aussi que la proportion d'enfants qui fréquentent un milieu de garde moins favorisé que leur milieu de résidence est de 32,9 % (somme des valeurs sous la diagonale du tableau 26), c'est-à-dire pratiquement équivalente à la proportion d'enfants vivant en milieu moins favorisé que le milieu de garde fréquenté, soit 35,5 % (somme des valeurs au-dessus de la diagonale du tableau 26).

Tableau 26

Pourcentage des enfants, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du milieu de résidence des enfants					Total
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)	
	%					
Très favorisé (Q1)	11,2	5,5	3,2	2,2	1,1	23,2
Favorisé (Q2)	6,0	8,5	4,7	3,4	2,0	24,6
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	4,1	5,0	6,3	3,9	2,7	21,9
Défavorisé (Q4)	2,4	3,3	3,6	4,8	2,8	16,9
Très défavorisé (Q5)	1,3	2,0	2,5	2,8	4,8	13,4
Total	25,0	24,3	20,3	17,1	13,4	100,0

On remarque également que, de chaque côté de la diagonale, la propension à fréquenter un lieu de garde d'un milieu différent de son milieu de résidence diminue à mesure qu'augmente l'écart entre les quintiles relatifs au milieu de fréquentation et au milieu de résidence. Les flèches A et B du tableau 26 présentent les situations extrêmes.

4.2.2 La défavorisation et la distance de navettage

Qu'en est-il du lien entre la distance de navettage et les données présentées sur la défavorisation?

Le tableau 27 présente les distances de navettage. Premier constat : en général, plus un enfant réside en milieu défavorisé, plus la distance parcourue est faible : elle passe de près de 3 km en milieu très favorisé (Q1) à 2,2 km en milieu très défavorisé (Q5). La diagonale (cellules grisées du tableau 27) représente la distance de navettage médiane parcourue par les enfants dont le quintile de la composante matérielle de l'IDMS du milieu de résidence est le même que celui du milieu du prestataire de services de garde. Un deuxième constat suggère que l'homogénéité du milieu de garde et du milieu de l'enfant est associée à des distances de navettage médianes plus courtes. Enfin, un troisième constat se dégage : plus un enfant fréquente un service de garde dans un milieu économique qui se distingue de celui de sa résidence, plus la distance médiane est grande. Les flèches C et D du tableau 27 présentent les situations extrêmes, rejoignant en cela ce que Cao et Villeneuve avaient démontré en étudiant l'agglomération de Québec dans les années 1990⁴⁵.

45. CAO et VILLENEUVE, *op. cit.* p. 55.

Tableau 27

Distances de navettage médianes (en km) pour les enfants selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du milieu de résidence des enfants				
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)
	En kilomètres				
Très favorisé (Q1)	2,17	3,65	4,11	4,16	4,37
Favorisé (Q2)	3,15	2,13	3,41	3,44	3,23
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	4,05	3,41	1,85	2,87	2,81
Défavorisé (Q4)	3,80	3,42	2,92	1,70	2,52
Très défavorisé (Q5)	4,12	3,81	3,21	2,57	1,16
Ensemble	2,97	3,08	2,95	2,71	2,23

4.3 ECP et indice de défavorisation : un examen combiné

Près de 6 enfants sur 10 (5 151 enfants sur les 8 859) bénéficiant de l'ECP vivent en milieu très défavorisé (34,6 % au Q5) ou défavorisé (23,5 % au Q4). À l'opposé, près de 11 % de ces enfants (959, Q1) en situation précaire résident dans un milieu très favorisé (tableaux 28 et 29). En fait, la proportion des enfants avec ECP augmente avec la décroissance relative du quintile associé au milieu de vie (de très favorisé, 10,8 %, à très défavorisé, 34,6 %).

La diagonale (les cellules grisées du tableau 29) reflète donc une situation d'homogénéité du milieu de provenance de l'enfant et du milieu de fréquentation; 34,6 % des enfants pour lesquels l'information est disponible se trouvent dans cette situation.

Tableau 28

Nombre d'enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du milieu de résidence des enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale					Total
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)	
	Nombre					
Très favorisé (Q1)	444	200	166	176	191	1 177
Favorisé (Q2)	114	264	274	313	382	1 346
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	217	388	496	479	564	2 143
Défavorisé (Q4)	90	210	271	538	606	1 715
Très défavorisé (Q5)	95	189	291	577	1 326	2 478
Total	959	1 251	1 498	2 082	3 069	8 859

Le tableau 29 nous apprend également qu'il est plus fréquent de trouver des enfants avec ECP issus d'un milieu de résidence plus défavorisé que le milieu de garde (37,8 %, soit la somme des valeurs au-dessus de la diagonale) que l'inverse (27,7 %, soit la somme des valeurs sous la diagonale).

Du côté des prestataires de services de garde, on observe que ceux qui sont situés en milieu très défavorisé ou défavorisé accueillent près d'un enfant avec ECP sur deux (47,4 %). Le tableau 29 permet de constater que les prestataires de services de garde

situés en milieu plus favorisé accueillent, de façon générale, proportionnellement moins d'enfants avec ECP. Les autres enfants bénéficiant de l'ECP se distribuent dans les autres combinaisons de quintiles en se concentrant tout de même près de la diagonale, ce qui laisse croire à une certaine homogénéité de leurs milieux de provenance et de fréquentation.

Tableau 29

Pourcentage des enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du milieu de résidence des enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale					Total
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)	
	%					
Très favorisé (Q1)	5,0	2,3	1,9	2,0	2,2	13,3
Favorisé (Q2)	1,3	3,0	3,1	3,5	4,3	15,2
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	2,5	4,4	5,6	5,4	6,4	24,2
Défavorisé (Q4)	1,0	2,4	3,1	6,1	6,8	19,4
Très défavorisé (Q5)	1,1	2,1	3,3	6,5	15,0	28,0
Total	10,8	14,1	16,9	23,5	34,6	100,0

Le tableau 30 présente les distances de navettage médianes accomplies par les enfants qui bénéficient de l'ECP. Ceux qui vivent en milieu très défavorisé (Q5) parcourent une plus petite distance (1,7 km) que ceux qui résident dans des milieux très favorisés (2,2 km au Q1) ou favorisés (2,6 km au Q2).

Le tableau 30 met en relief toutes les distances de navettage médianes avec chaque combinaison de quintiles résidence/fréquentation des enfants bénéficiant de l'ECP. On constate que la diagonale (cellules grisées du tableau 30) représente la distance de navettage médiane parcourue par les enfants dont le quintile de la composante matérielle de l'IDMS du milieu de résidence est le même que celui du milieu du prestataire de services de garde. Les données suggèrent que l'homogénéité du milieu de garde et du milieu de l'enfant est associée à des distances de navettage médianes plus courtes. Enfin, un autre constat se dégage, rejoignant un constat déjà fait pour l'ensemble des enfants, soit que plus un enfant avec ECP fréquente un prestataire de services de garde dans un milieu économique qui se distingue de celui de sa résidence, plus la distance médiane sera grande.

Enfin, les distances de navettage médianes franchies par les enfants bénéficiant de l'ECP sont nettement inférieures à celles observées pour l'ensemble des enfants (tableaux 27 et 30). Pour les enfants avec ECP, ces distances varient de 0,9 km pour la combinaison milieu très défavorisé / fréquentant un milieu de garde avec des caractéristiques similaires, à 3,8 km pour la combinaison des quintiles Q3/Q1 (tableau 30). Pour l'ensemble des enfants, les écarts observés vont de 1,2 km (très défavorisé / très défavorisé, Q5/Q5) à 4,4 km (résidence en milieu très défavorisé / fréquentation en milieu très favorisé; tableau 27).

Tout comme on l'a observé pour l'ensemble des enfants, plus un enfant bénéficiant de l'ECP réside en milieu défavorisé, plus la distance de navettage médiane sera faible, sauf pour les enfants de milieu très défavorisé (Q5) qui fréquentent un service de garde en milieu très favorisé (Q1). En fait, la distance de navettage médiane est plus longue lorsque le milieu de fréquentation se distingue du milieu de résidence.

Tableau 30

Distances médianes (en km) pour les enfants bénéficiant de l'ECP, selon le quintile de la composante matérielle de l'IDMS des milieux de résidence et de fréquentation du service de garde, automne 2009 (données pondérées)

Quintile de la composante matérielle du milieu des prestataires de services de garde	Quintile de la composante matérielle du territoire de résidence des enfants bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale				
	Très favorisé (Q1)	Favorisé (Q2)	Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	Défavorisé (Q4)	Très défavorisé (Q5)
	En kilomètres				
Très favorisé (Q1)	1,03	2,89	2,63	2,60	2,81
Favorisé (Q2)	2,71	2,02	2,38	2,35	1,85
Ni favorisé, ni défavorisé (Q3)	3,82	2,45	1,31	1,52	1,80
Défavorisé (Q4)	2,99	2,72	1,89	1,30	1,44
Très défavorisé (Q5)	3,28	3,07	2,84	1,75	0,86
Total	2,24	2,55	2,00	1,73	1,35

Le tableau 31 présente une synthèse des tableaux 26, 27, 29 et 30 qui donne la répartition des enfants bénéficiant ou non de l'ECP et des distances de navettage médianes associées, selon trois catégories de défavorisation du milieu de garde et du milieu de résidence. La première catégorie regroupe les enfants qui fréquentent un service de garde dans un milieu similaire au milieu de résidence, la deuxième comprend les enfants qui fréquentent un milieu de garde plus favorisé que le milieu de résidence et la troisième inclut les enfants qui fréquentent un milieu de garde moins favorisé que le milieu de résidence.

Le pourcentage d'enfants fréquentant un milieu de garde plus défavorisé que celui de leur résidence est pour ainsi dire aussi élevé que l'inverse (32,9 % vs 31,5 %, voir le tableau 31). Par contre, il est plus fréquent de trouver des enfants avec ECP issus d'un milieu de résidence plus défavorisé qui fréquentent un milieu de garde plus favorisé (37,8 %) que l'inverse (27,7 %, voir le tableau 31).

Par ailleurs, le tableau 31 montre que dans les cas d'homogénéité, c'est-à-dire la catégorie *L'enfant fréquente un milieu de garde similaire au milieu de résidence*, la distance de navettage médiane est de 1,5 à 2 km de moins que pour les deux autres catégories, tant pour les enfants qui bénéficient de l'ECP que pour les enfants sans ECP. Peu importe la catégorie de défavorisation (1, 2 ou 3), il y a toujours de 1 à 1,5 km de moins pour les distances de navettage médianes à l'avantage des enfants bénéficiant de l'ECP par rapport aux autres enfants.

Tableau 31

Répartition des enfants et distances de navettage médianes, selon trois catégories de défavorisation du milieu de garde et du milieu de résidence, pour les enfants bénéficiant ou non de l'ECP, automne 2009 (données pondérées)

Catégories de défavorisation du milieu de fréquentation et du milieu de résidence	Ensemble des enfants	Enfants ne bénéficiant pas de l'ECP	Enfants bénéficiant de l'ECP	Ensemble des enfants	Enfants ne bénéficiant pas de l'ECP	Enfants bénéficiant de l'ECP
	%			En kilomètres		
1. Fréquente un milieu de garde similaire au milieu de résidence	35,6	35,6	34,6	1,90	1,96	1,09
2. Fréquente un milieu de garde plus favorisé que le milieu de résidence	31,5	31,2	37,8	3,37	3,45	1,93
3. Fréquente un milieu de garde moins favorisé que le milieu de résidence	32,9	33,2	27,7	3,39	3,44	2,47

4.4 Quelques constats

La mesure offerte par l'ECP et l'utilisation de la composante matérielle de l'IDMS du MSSS ne permettent pas de cerner avec précision la défavorisation de la clientèle des prestataires de services de garde, mais on peut tout de même établir quelques constats généraux à partir de la caractérisation des milieux de résidence et de fréquentation des enfants.

4.4.1 Constats relatifs aux enfants bénéficiant de l'ECP

- En général, le trajet parcouru par les enfants avec ECP est plus court que celui parcouru par des enfants ne bénéficiant pas de cette exemption : moins de 2 km dans le premier cas et près de 3 km dans le second. Il y a peu d'écart entre les distances parcourues selon que les enfants fréquentent une installation ou le milieu familial.
- La distance de navettage médiane des poupons bénéficiant de l'ECP (1,90 km) est légèrement supérieure à celle observée pour les enfants plus âgés (1,76 km), soit un écart de 0,14 km.

4.4.2 Constats relatifs à la distance de navettage et à la composante de l'IDMS

- Près de 50 % des enfants vivant en milieu défavorisé ou très défavorisé fréquentent un service de garde localisé dans un milieu présentant des caractéristiques similaires. À l'opposé, près de 11 % des enfants de ces mêmes milieux fréquentent un service de garde situé en milieu très favorisé.
- Environ 63 % des enfants qui résident dans un milieu favorisé ou très favorisé fréquentent un service de garde situé dans un milieu offrant des caractéristiques similaires, et 7 % seulement fréquentent un service de garde d'un prestataire situé dans un milieu très défavorisé.
- La proportion d'enfants qui fréquentent un milieu de garde moins favorisé que leur milieu de résidence (32,9 %) est pratiquement équivalente à la proportion d'enfants vivant en milieu moins favorisé qui fréquentent un milieu de garde plus favorisé (31,5 %).
- Dans les cas d'homogénéité, c'est-à-dire dans la catégorie *L'enfant fréquente un milieu de garde similaire au milieu de résidence*, la distance de navettage médiane est de 1,5 à 2 km de moins que pour les deux autres catégories, tant pour les enfants qui bénéficient de l'ECP que pour les enfants sans ECP.
- Plus un enfant fréquente un prestataire de services de garde situé dans un milieu économique qui se distingue de celui de sa résidence, plus la distance (médiane) observée s'allonge.

4.4.3 Constats relatifs à la distance de navettage et à l'examen combiné de l'ECP et de la composante matérielle de l'IDMS

- Près de 6 enfants sur 10 bénéficiant de l'ECP résident en milieu défavorisé ou très défavorisé. Près d'un enfant avec ECP sur deux fréquente un service de garde situé en milieu défavorisé ou très défavorisé; 30 % des enfants avec ECP demeurent dans un milieu économique plus favorable.
- Le pourcentage de l'ensemble des enfants fréquentant un milieu de garde plus défavorisé que leur milieu de résidence est pour ainsi dire aussi élevé que l'inverse. Par contre, il est plus fréquent de voir des enfants avec ECP issus d'un milieu de résidence plus défavorisé accueillis par un milieu de garde plus favorisé (37,8 %) que l'inverse (27,7 %).
- Peu importe la catégorie de défavorisation, il y a toujours de 1 à 1,5 km de moins pour les distances de navettage médianes à l'avantage des enfants bénéficiant de l'ECP par rapport aux autres enfants.
- Lorsque le quintile de la composante matérielle de l'IDMS du milieu de résidence est le même que celui du milieu du prestataire de services, les données suggèrent que l'homogénéité du milieu de garde et du milieu de l'enfant qui bénéficie de l'ECP est associée à des distances de navettage médianes plus courtes.
- Les distances médianes du milieu de fréquentation selon le milieu de résidence, pour les enfants avec ECP, sont nettement inférieures à celles observées pour l'ensemble des enfants. Pour les enfants avec ECP, ces distances varient de 0,9 km pour la combinaison milieu très défavorisé / fréquentant un milieu de garde avec des caractéristiques similaires, à 3,8 km pour la combinaison des quintiles Q3 / Q1. Pour l'ensemble des enfants, les écarts observés vont de 1,2 km (résidence en milieu très défavorisée, Q5 / fréquentation en milieu très défavorisé, Q5), à 4,4 km (résidence en milieu très défavorisé, Q5 / fréquentation en milieu très favorisé, Q1).

5 Conclusion

Grâce à une participation importante des prestataires de services de garde en installation et des bureaux coordonnateurs à la collecte menée dans le cadre de la présente recherche exploratoire sur la répartition territoriale de la clientèle des services de garde, incluant celle en milieu défavorisé, il a été possible d'amasser des informations pertinentes sur les prestataires de services de garde éducatifs et leur clientèle. La banque de données constituée offrait de multiples angles d'analyse, qu'on pense à la possibilité d'examiner les caractéristiques des prestataires de services ou celles de la clientèle, à partir de la région de résidence de l'enfant ou encore de la région où se situe le lieu de garde qu'il fréquente.

La préoccupation de savoir si les prestataires de services de garde joignent une clientèle de proximité, notamment en contexte défavorisé, a encouragé la poursuite de travaux portant spécifiquement sur cette question. Également, il est apparu intéressant de creuser la question de la prestation de services de proximité dans le contexte d'une offre définie de places offertes par le réseau des services de garde éducatifs. La mesure d'une distance de navettage parcourue par la clientèle de ces prestataires de services, entre le lieu de résidence et le lieu de garde, semblait tout indiquée pour fournir un premier éclairage sur ces questions et préoccupations.

Dans l'ensemble, la distance de navettage correspondant au trajet routier optimal est relativement courte. En installation comme en milieu familial, le trajet médian effectué par la clientèle ne dépasse pas 3 km.

Des choix méthodologiques motivés par le souci de faire reposer les résultats sur des données aussi fiables que possible nous limitent dans la comparaison entre les régions administratives. Ces choix font en sorte que les enfants retenus pour examen sont rattachés à des milieux qui présentent des similarités – les zones plus densément peuplées de certaines régions étant plus représentées que les zones moins peuplées –, et il est permis de croire qu'il en résulte une certaine homogénéisation des résultats, d'autant plus que le nombre d'enfants sur lequel reposent les observations est limité dans certaines régions. Malgré cela, dans la région de Montréal, moins affectée par ces limites, il appert que la distance parcourue par la clientèle est courte (médiane de moins de 2 km).

Certaines caractéristiques des prestataires de services et de la clientèle interviennent vraisemblablement sur la longueur du trajet effectué. On a vu que la distance médiane franchie par la clientèle poupons est supérieure à celle que franchit la clientèle plus âgée. La composante « milieu de travail » est d'ailleurs apparue comme la plus susceptible de prolonger le trajet effectué entre le lieu de résidence des enfants et le lieu de garde. La proportion d'enfants qui se déplacent sur 5 kilomètres ou davantage est près de deux fois plus importante dans le cas des installations situées en milieu de travail (55,3 %) que celles situées hors milieu de travail (28,7 % de la clientèle).

Par ailleurs, une comparaison faite à titre indicatif avec un autre type de mobilité, soit la distance parcourue par les travailleurs entre leurs lieux de résidence et de travail, tend à renforcer l'idée de trajets courts du côté de la clientèle des services de garde. Le trajet

médian calculé par Statistique Canada pour le milieu de travail est en effet *deux fois plus important* que celui accompli par la clientèle des prestataires de services de garde. Il faut d'ailleurs préciser que l'écart entre ces deux types de mobilité serait probablement beaucoup plus grand si, comme dans la présente étude, le calcul d'une distance routière était préféré à celui d'une distance en ligne droite.

En ce qui a trait à l'aspect *défavorisation*, le jumelage des données recueillies lors de la collecte et des résultats de travaux réalisés par le MSSS sur la défavorisation au Québec ont permis d'apporter des éléments de connaissance jusqu'alors inédits sur la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs. Bien que l'indice de défavorisation utilisé caractérise le milieu de résidence et le milieu de fréquentation de la clientèle, et non la clientèle en tant que telle, on a constaté, à partir de certaines indications, qu'une relative adéquation transparaît entre le profil économique des enfants et celui du milieu où ils résident. On a vu, entre autres, que près de 6 enfants sur 10 bénéficiant de l'ECP, donc particulièrement vulnérables sur le plan économique, résident en milieu défavorisé ou très défavorisé.

Les résultats de la recherche suggèrent que la fréquentation de services de garde en milieux défavorisé et très défavorisé serait moins importante. En effet, dans une hypothèse de répartition uniforme des places selon les milieux, ces deux milieux devraient recueillir 40 % de la fréquentation alors que cette proportion s'élève à 30 %. Il faut cependant rappeler que ce constat est, d'une part, fonction des limites méthodologiques ainsi que de la non-réponse, qui excluent de l'analyse une proportion non négligeable d'enfants et de lieux de garde (notamment dans la région de Montréal). D'autre part, le choix des parents de rester à la maison pour s'occuper de leur enfant peut expliquer une plus faible représentation des enfants issus de milieux défavorisés. Par ailleurs, l'historique de l'implantation des services de garde et la mouvance des conditions économiques des territoires viennent également tempérer l'importance de ce constat. Ces questions complexes rappellent l'importance, pour le MFA, de poursuivre les travaux concernant la fréquentation et la défavorisation, en même temps qu'elles invitent à teinter de prudence la lecture de ces résultats.

En combinant l'examen de la défavorisation et celui de la distance de navettage médiane, on a observé que plus un enfant réside dans un milieu économiquement défavorisé, plus la distance médiane observée est faible. Ce constat demeure vrai au regard de la clientèle bénéficiant de l'exemption de la contribution parentale, qui se déplace sur des trajets moins longs que celle qui n'en bénéficie pas. En examinant tant les caractéristiques du milieu où réside l'enfant que l'indication portant spécifiquement sur une clientèle défavorisée fournie par l'ECP, on constate que le déplacement effectué entre la résidence et le lieu de garde par la clientèle des prestataires de services de garde éducatifs est court.

Le croisement de la distance de navettage et de la défavorisation a mis en lumière un comportement inédit et intéressant de la clientèle, soit que plus un enfant fréquente un prestataire de services de garde situé dans un milieu économique qui se distingue de celui de sa résidence, plus la distance de navettage (médiane) observée est grande. On peut supposer que cette mobilité est l'expression, d'une part, de préférences de certains parents pour qui le critère de proximité est moins dominant dans le choix d'un lieu de garde ou, d'autre part, de l'absence de choix découlant de l'offre de places définie, qui oblige les parents à s'éloigner de leur milieu afin de faciliter l'insertion de leurs enfants dans le réseau des services de garde.

Toutes ces hypothèses, aussi valables soient-elles, reposent sur l'indication fournie par la distance de navettage. Or, il faut rappeler la limite d'une mesure de la proximité effectuée à partir de cette seule information. S'il est tentant de conclure hâtivement à une proximité relative entre le lieu de résidence et le lieu de garde, observée à plus forte raison en milieu défavorisé, à partir d'un nombre de kilomètres parcourus, il faut considérer qu'en plus des limites méthodologiques exposées dans le rapport en ce qui a trait au calcul de cette distance, plusieurs éléments peuvent intervenir sur la mobilité. C'est le cas notamment de l'offre de transports et d'infrastructures routières, qui peut faciliter les déplacements. La congestion routière constitue également un enjeu majeur, car elle intervient sur l'impression de proximité. En l'absence de congestion, des distances longues peuvent être franchies sans que la personne qui se déplace perçoive l'éloignement comme un obstacle. L'inverse est aussi vrai, lorsque la congestion allonge passablement le temps de déplacement sur un nombre réduit de kilomètres. Bref, le rapport distance/temps, pourtant crucial dans l'évaluation d'une proximité, figure parmi les grandes inconnues de cet examen, et gagnerait certainement à être enquêté auprès de la clientèle fréquentant un service de garde; il peut cependant difficilement l'être dans le cadre d'un recensement effectué auprès des prestataires de services, car cette information n'est pas détenue par eux, mais plutôt par les parents. D'autres critères subjectifs, tels que la préférence des parents, la réputation des lieux de garde et la présence d'un prestataire de services de garde en milieu de travail, sont aussi susceptibles d'intervenir sur la distance parcourue, mais sont impossibles à cerner à partir des données amassées lors de la collecte.

S'il est très difficile d'entrevoir une amélioration des connaissances quant à la proximité à partir de l'étude de ces facteurs subjectifs, il est possible de remédier à certains écueils au moyen d'une collecte de données améliorée qui servirait à colliger des informations plus précises tant sur la clientèle que sur les prestataires de services. L'adresse postale des enfants et des RSG, notamment, constituerait un atout majeur, puisque la distance de navettage deviendrait réelle. Elle permettrait d'affiner la mesure de la distance entre le lieu de résidence et le lieu de fréquentation proposée dans ce document, en faisant préciser cette caractéristique inédite de la clientèle par les prestataires de services de garde éducatifs.

Bibliographie

- CAO, Huhua, et Paul VILLENEUVE. « La localisation des garderies dans l'espace social de l'agglomération de Québec », *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 42, n° 115, 1998, p. 35-65.
- GINGRAS, Lucie, Nathalie AUDET et Virginie NANHOU. *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde 2009 : Portrait québécois et régional*, Québec, Institut de la statistique du Québec, 2011, 360 p.
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC – Site Web Santéscope. *Guide méthodologique : « L'indice de défavorisation matérielle et sociale : en bref »*, mars 2009.
- MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS. *Situation des centres de la petite enfance, des garderies et de la garde en milieu familial au Québec, 2009*, Québec, le Ministère, janvier 2011, 172 p.
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. Tables officielles de données territoriales extraites du système d'information territoriale M34, version avril 2010.
- PAMPALON, Robert, Denis HAMEL et Guy RAYMOND. *Indice de défavorisation pour l'étude de la santé et du bien-être au Québec – Mise à jour 2001*, Québec, Institut national de santé publique du Québec, Unité Connaissance-surveillance, 2004, 11 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Habitudes de navettage et lieux de travail des Canadiens, Recensement de 2006*, 2008, 44 p.
- STATISTIQUE CANADA. *Population active occupée (1) âgée de 15 ans et plus ayant un lieu habituel de travail dans les logements privés occupés selon la distance de navettage (2), période de construction et type de construction résidentielle, chiffres de 2006, pour le Canada, les provinces et les territoires – Données-échantillon (20 %) (tableau)*. Immigration et citoyenneté – Faits saillants en tableaux, Recensement de 2006, produit n° 97-557-XWF2006002 au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, diffusé le 4 décembre 2007.

ANNEXES

ANNEXE A

Écran de saisie permettant la réalisation du recensement des enfants

Ministère de la Famille et des Aînés - Gouvernement du Québec - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris Adresse http://www.dgp.mfa.gouv.qc.ca/OFC4/E/235_MFA/1 OK

Liens 01 Google 02 Presse 03 Radio-Can 04 ISQ 04 ISQ A 05 Rec Can 05 Sta Can 06 Fouineux 07 Yahoo! Can fr a 411 Actualités BNQ

Famille et Aînés Québec

Ajouter un enfant

Aide

Les **enfants recensés** au cours de cette recherche sont ceux qui sont **inscrits durant la semaine du 27 septembre 2009 au 3 octobre 2009**, qu'ils soient inscrits à temps plein ou à temps partiel, qu'ils soient présents ou absents durant cette période, pour cause de maladie, de vacances ou pour tout autre motif.

Dorothy

Liste des

No. [Catégorie d'âge selon l'âge réel de l'enfant au 30 septembre 2009](#) [Tableau d'aide de calcul](#) *

0 - 17 mois	18 - 47 mois	48 - 59 mois	60 mois ou plus	Code postal de la résidence de l'enfant *	Cochez si l'enfant bénéficie d'une exemption de la contribution parentale
☐	☐	☐	☐		☐

Si vous avez terminé

Terminé

Ajouter un enfant

Retour à la liste des enfants avec sauvegarde du dernier enfant

Retour à la liste des enfants sans sauvegarde du dernier enfant

Internet

démarrer

Capture d'écran pour...

Ministère de la Famille...

10:13
jeudi
2009-10-29

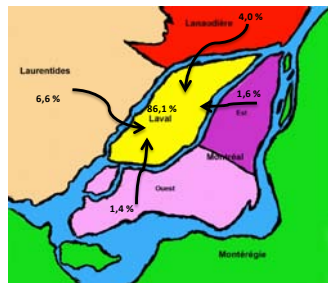
ANNEXE B

Origine de la clientèle des services de garde : exemple de la région de Montréal et de ses environs

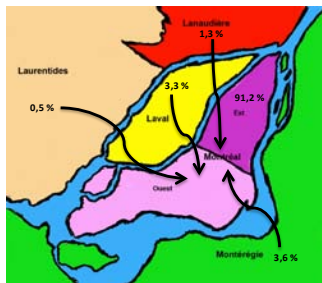
La clientèle des services de garde : d'où provient-elle?

- Lieu de résidence de la clientèle

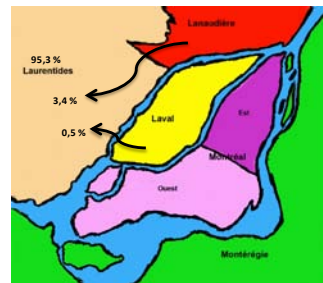
Clientèle de Laval



Clientèle de Montréal (est et ouest)



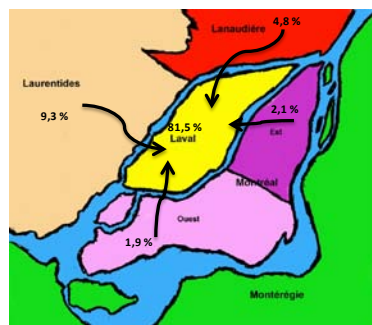
Clientèle des Laurentides



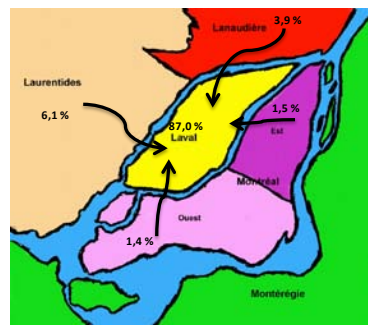
Région d'origine de la clientèle de la région de Laval selon le groupe d'âge

Lieu de résidence des clientèles « poupons » et « enfants de 18 mois ou plus » des services de garde de la région de Laval

Clientèle « poupons » de Laval



Clientèle « enfants de 18 mois ou plus » de Laval



ANNEXE C

Répartition en pourcentage des enfants recensés, selon le mode de garde, le type d'installation et la région administrative du lieu de prestation qu'ils fréquentent, automne 2009 (données pondérées)

Région administrative du prestataire de services de garde	Total Enfant	Installation					Milieu familial (RSG)
		Total Installation	CPE	Total Garderie	Garderie subventionnée	Garderie non subventionnée	
Répartition selon le mode de garde							
01 Bas-Saint-Laurent	100,0	37,7	37,4	0,2	0,2	-	62,3
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	100,0	48,2	39,2	9,0	8,4	0,6	51,8
03 Capitale-Nationale	100,0	56,7	40,9	15,7	12,6	3,1	43,3
04 Mauricie	100,0	47,0	38,3	8,7	8,3	0,4	53,0
05 Estrie	100,0	48,8	45,2	3,7	3,4	0,3	51,2
06 Montréal	100,0	75,6	36,9	38,7	30,0	8,8	24,4
07 Outaouais	100,0	49,2	36,8	12,4	9,4	3,0	50,8
08 Abitibi-Témiscamingue	100,0	40,6	36,5	4,1	4,1	-	59,4
09 Côte-Nord	100,0	55,4	54,1	1,3	-	1,3	44,6
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	100,0	34,6	34,6	-	-	-	65,4
12 Chaudière-Appalaches	100,0	43,3	36,2	7,1	5,8	1,3	56,7
13 Laval	100,0	61,9	29,5	32,4	25,8	6,6	38,1
14 Lanaudière	100,0	55,9	31,3	24,6	21,7	2,9	44,1
15 Laurentides	100,0	53,8	34,9	18,9	15,3	3,6	46,2
16 Montérégie	100,0	59,2	35,1	24,1	19,5	4,6	40,8
17 Centre-du-Québec	100,0	49,3	37,7	11,6	10,0	1,6	50,7
Total	100,0	59,0	36,5	22,5	18,0	4,5	41,0
Répartition selon la région							
01 Bas-Saint-Laurent	2,0	1,3	2,1	0,0	0,0	-	3,1
02 Saguenay—Lac-Saint-Jean	3,4	2,8	3,7	1,4	1,6	0,5	4,3
03 Capitale-Nationale	8,0	7,7	9,0	5,6	5,6	5,5	8,5
04 Mauricie	2,8	2,3	3,0	1,1	1,3	0,3	3,7
05 Estrie	3,8	3,1	4,7	0,6	0,7	0,2	4,7
06 Montréal	24,9	31,9	25,2	42,9	41,4	48,8	14,8
07 Outaouais	4,6	3,9	4,7	2,6	2,4	3,2	5,8
08 Abitibi-Témiscamingue	1,8	1,2	1,8	0,3	0,4	-	2,6
09 Côte-Nord	0,9	0,9	1,4	0,1	-	0,3	1,0
11 Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	0,6	0,4	0,6	-	-	-	1,0
12 Chaudière-Appalaches	5,1	3,7	5,0	1,6	1,6	1,4	7,0
13 Laval	5,8	6,0	4,7	8,3	8,2	8,5	5,4
14 Lanaudière	5,9	5,6	5,1	6,5	7,1	3,8	6,4
15 Laurentides	7,0	6,4	6,7	5,9	6,0	5,6	7,9
16 Montérégie	20,3	20,4	19,5	21,7	22,0	20,9	20,2
17 Centre-du-Québec	2,9	2,4	3,0	1,5	1,6	1,0	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0